

15/07/2024

PROJET D'ETABLISSEMENT

PETITE CRECHE LES OURSONS

8 allée des Peupliers-85000 MOUILLERON-LE-CAPTIF
petiteenfance@larochesuryon.fr/02.51.47.48.66.

Sommaire

1. <u>Projet d'accueil</u>	3
➤ Les prestations d'accueil	
➤ Les différents types d'accueil	
➤ L'accueil d'enfants en situation de handicap ou atteint de maladie chronique	
➤ Les compétences professionnelles mobilisées	
➤ Les actions menées en matière d'analyse des pratiques professionnelles	
➤ Les actions menées en matière de formation	
➤ L'accueil des stagiaires et apprentis	
➤ La place des parents	
2. <u>Projet Educatif</u>	8
➤ Présentation de la structure	
➤ Les objectifs de l'accueil collectif	
➤ L'organisation de la structure	
○ La familiarisation	
○ Le moment de découverte par le jeu	
○ Le repas, un moment convivial	
○ Le temps de la sieste	
○ L'art du soin	
➤ Le travail en équipe	
➤ Un travail en relation avec les familles	
3. <u>Projet social et développement durable</u>	23
➤ Les finalités et la démarche	
➤ Quelques dates clés	
➤ Un territoire attractif	
➤ Une diversité et une complémentarité de l'offre d'accueil	
➤ Des actions engagées en faveur du développement durable	
➤ Un élan pour la suite: des enjeux et des perspectives	

1. Projet d'accueil

1 - Les prestations d'accueil

Dans le cadre de leurs missions, les établissements d'accueil du jeune enfant ont pour rôle :

- de veiller à la santé, à la sécurité et au bien-être des enfants ainsi qu'à leur développement.
- d'aider les parents à concilier vie professionnelle et vie familiale.
- de concourir à l'intégration des enfants en situation de handicap et/ou ayant une maladie chronique.

La petite crèche Les Oursons est ouverte de 7h30 à 18h30, du lundi au vendredi.

Elle se situe 8 allée des peupliers à Mouilleron-le-Captif.

Elle accueille 19 enfants âgés de 10 semaines à 3 ans (jusqu'à leur scolarisation) et jusqu'à 5 ans pour les enfants porteurs de handicap ou atteint de maladie chronique.

Les enfants de moins de 10 semaines peuvent être admis après avis du (de la) responsable de la structure, du médecin de l'enfant ou du médecin de l'établissement.

Les enfants déjà accueillis en structure et scolarisés peuvent continuer à fréquenter cette même structure les mercredis et les vacances scolaires en fonction du nombre de places disponibles et en accord avec le(la) responsable. Ces demandes seront réfléchies dans le sens du bien-être de l'enfant sachant que d'autres solutions d'accueil existent (Accueil de Loisirs Sans Hébergement, ...).

2- Les différents types d'accueil

2-1- L'accueil régulier

En tenant compte de la capacité d'accueil et des contraintes matérielles de chaque crèche de La Roche-sur-Yon Agglomération, la commission d'admission garantit l'optimisation de la fréquentation des établissements et prend en compte au mieux les besoins des enfants et des familles.

Dans ce cadre, elle établit des propositions d'admission tout en garantissant la mixité sociale, la mixité d'accueil et la mixité d'âge.

La commission d'admission traite les demandes d'accueil régulier, 4 fois par an maximum.

Les dossiers, une fois anonymisés, sont examinés par la commission d'admission de La Roche-sur-Yon Agglomération après dépôt des pièces demandées et confirmation écrite des familles :

- > De leur demande,
- > De la date d'entrée,
- > Des jours et heures d'accueil sur lesquels elles s'engagent.

La commission est souveraine dans ses décisions en particulier sur des situations familiales spécifiques.

Tout accueil régulier implique la signature d'un contrat d'accueil entre les parents et le gestionnaire (La Roche-sur-Yon Agglomération). Il est signé par les parents pour une durée maximale d'un an, renouvelable jusqu'au départ de l'enfant. Les dispositions du contrat, dont un exemplaire est remis aux parents, formalisent les droits et obligations des deux parties. Le contrat prend effet dès le premier jour de fréquentation de l'enfant à l'issue de la période d'adaptation.

2-2 - L'accueil occasionnel

Les demandes de place en accueil occasionnel ne sont pas examinées par la commission d'admission mais par chaque directeur (trice) de crèche qui accepte ou non le dossier d'inscription en fonction des places disponibles dans l'établissement. Ils ne sont assujettis ni à un planning prévisionnel, ni à un contrat d'accueil.

Ces places ont notamment vocation à répondre aux besoins de parents engagés dans un parcours d'insertion professionnelle ou sociale.

Les dossiers d'inscription (dossier administratif et médical) complets sont déposés au préalable au guichet unique de la petite enfance.

2-3 - L'accueil d'urgence

Compte tenu des délais nécessaires à la réunion de la commission d'admission et de l'urgence de la demande, les admissions en accueil d'urgence ne sont pas examinées par la commission.

Ces places ont en effet vocation à répondre aux besoins de parents inscrits dans une démarche d'insertion professionnelle ou sociale, ou confrontés à une situation imprévisible nécessitant un besoin d'accueil de leur enfant.

La demande est à faire 15 jours maximum avant le début de l'accueil, pour une durée maximum de 2 mois, renouvelable un mois.

L'appréciation de la situation d'urgence relève du (de la) responsable du guichet unique en lien avec le (la) directeur (trice) de l'établissement qui délivre l'autorisation d'admission.

Les dossiers d'inscription (dossier administratif et médical) complets sont déposés au préalable au guichet unique de la petite enfance..

3 – L'accueil d'enfants en situation de handicap ou atteint de maladie chronique :

Le décret n°2021-1131 du 30 août 2021 relatif aux établissements et services d'accueil des enfants de moins de 6 ans a modifié l'article R2324-17 du Code de la Santé publique :

« Les établissements et les services d'accueil non permanents d'enfants offrent, avec le concours du référent " Santé et Accueil inclusif ", un accueil individualisé et inclusif de chacun des enfants, notamment de ceux présentant un handicap ou atteints d'une maladie chronique, grâce à un accompagnement spécifique dans le cadre de locaux adaptés. Ils favorisent la socialisation des enfants au sein de collectifs de taille adaptée aux activités proposées. »

Ainsi, les enfants en situation de handicap ou atteints d'une maladie chronique seront accueillis aux mêmes conditions que tout autre enfant à partir du moment où leur handicap ou leur maladie est compatible avec l'accueil des autres enfants, les locaux, l'encadrement, le matériel et l'organisation de la structure.

Chaque situation sera évaluée individuellement en équipe pluridisciplinaire (équipe de la structure, partenaires accompagnant l'enfant et la famille, référent santé et accueil inclusif et/ou référent paramédical).

L'accueil et l'intégration de l'enfant impliquent l'élaboration d'un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) entre la famille et le médecin traitant ou le spécialiste de l'enfant. Ensuite, ce dernier sera mis à disposition du référent santé et accueil inclusif et l'équipe.

L'équipe travaillera en étroite collaboration avec l'enfant, les parents et les partenaires compétents prenant en charge l'enfant (PMI, CAF, ...) afin de prendre en compte les besoins de chaque enfant, de mettre en place un accueil adapté et de l'accompagner dans son développement et son évolution.

S'il est constaté par l'équipe ou les parents que la structure ne peut répondre de façon adéquate à l'accompagnement de l'enfant ou que celui-ci ne peut s'adapter dans la structure, une réflexion commune sera menée (équipe, parents, référent santé et accueil inclusif, ...). Ainsi, une orientation vers d'autres services compétents pourra être envisagée.

Le référent santé et accueil inclusif (pour toutes les crèches quel que soit leur taille) et le référent paramédical (présents que pour les crèches de plus de 25 places) accompagnent les équipes pour l'accueil des enfants en situation de handicap ou atteint de maladie chronique. Leurs missions sont détaillées dans le règlement de fonctionnement.

4 – Les compétences professionnelles mobilisées

Conformément au Décret 2021-1131 du 30 août 2021, les enfants sont pris en charge par une équipe pluridisciplinaire composée de professionnels qualifiés de la petite enfance.

4-1- La direction

Elle est assurée par un direct(eur)rice qui répond au décret art. R2324-34 (cf règlement de fonctionnement : mission de direction).

4-2- Les éducateurs de jeunes enfants (1.3 ETP)

L'éducateur de jeunes enfants assure la prise en charge du jeune enfant dans sa globalité en lien avec la famille. Il valorise au sein des équipes la fonction éducative pour favoriser l'éveil et le développement harmonieux des enfants, en collaboration avec les auxiliaires de puériculture. Il est le relais entre l'équipe et la direction, propose et met en place les projets.

4-3 - L'auxiliaire de puériculture et l'agent titulaire d'un CAP AEPE¹ (5 ETP)

L'auxiliaire de puériculture et les agents CAP AEPE accueillent et accompagnent les enfants et leurs familles. Ils répondent aux besoins quotidiens (hygiène, repas, sieste...) et sollicitations des enfants, assurent la surveillance, les soins et organisent, dans le respect du projet éducatif, des activités d'éveil.

-4 4- Les agents de service ou agent technique (1.85 ETP)

Ils assurent la préparation des repas, la propreté du linge et l'entretien des locaux.

L'équipe se réunit régulièrement afin de pouvoir échanger autour de l'organisation de l'accueil, de la structure, de discuter d'éventuelles problématiques mais également afin de pouvoir faire émerger les projets à destination des enfants et de leurs familles.

4-5 - Les autres professionnels :

Une référente pédagogique peut appuyer les équipes, à leur demande, sur différents sujets en lien avec l'accueil des enfants ou le travail d'équipe.

Un psychologue référent pour le personnel peut accompagner les équipes face à des situations complexes quand l'intervention d'un tiers peut être nécessaire.

Des intervenants extérieurs peuvent être présents ponctuellement auprès des enfants et des équipes. Ceux-ci permettent de proposer des activités pédagogiques différentes (médiathèque, musicien, plasticien, psychomotricien, ...)

¹ CAP AEPE : Accompagnement Educatif Petite Enfance

5 – Actions menées en matière d'analyse des pratiques professionnelles :

En application de l'article R. 2324-37 du décret 2021-1131 du 30 août 2021, les professionnels bénéficient d'analyse de la pratique dans les conditions suivantes :

- chaque professionnel bénéficie d'un minimum de six heures annuelles dont deux heures par quadrimestre,
- les séances d'analyse de pratiques professionnelles se déroulent en-dehors de la présence des enfants,
- elles sont animées par un professionnel ayant une qualification définie par arrêté du ministre chargé de la famille,
- la personne qui anime ces séances n'appartient pas à l'équipe d'encadrement des enfants de l'établissement et n'a pas de lien hiérarchique avec ses membres. Elle peut être salariée du gestionnaire ou intervenant extérieur,
- les séances d'analyse de pratiques professionnelles ne peuvent rassembler des groupes de plus de quinze professionnels,
- les participants et l'animateur s'engagent à respecter la confidentialité des échanges.

Ces temps d'analyse de pratique ont pour but :

- d'évaluer et de faire évoluer les pratiques éducatives en tenant compte des singularités des enfants et de leurs familles.
- de faciliter et/ou faire évoluer le fonctionnement des équipes.

6 – Actions menées en matière de formation :

La formation continue des professionnels de la petite enfance est une nécessité. En effet, ce domaine est en constante évolution et chaque professionnel doit pouvoir avancer dans sa carrière en ayant accès à ces nouvelles connaissances.

C'est pourquoi, pour rester cohérents, maintenir la motivation et toujours améliorer l'accueil des enfants et de leur famille, la Direction de la petite enfance en lien avec le service formation de l'agglomération propose différentes formations aux agents :

- des formations internes (incendie, gestes et postures, gestion du stress, ...),
- des formations groupées adressées à l'ensemble du personnel de la petite enfance (aménagement de l'espace, bienveillance, adaptation, transmission, ...),
- des formations individuelles au choix de chaque agent avec le CNFPT ou tout autre organisme agréé.

Une journée pédagogique est organisée chaque année au sein de chaque structure réunissant l'ensemble de l'équipe.

Cette journée donne l'opportunité de réfléchir sur les pratiques pédagogiques et leurs impacts dans le travail d'équipe. Le thème est au choix de l'équipe avec, parfois, la venue d'un intervenant extérieur. Les parents sont informés en amont de la date de cette journée afin d'anticiper la fermeture de la structure.

De même une journée pédagogique pour l'ensemble du personnel petite enfance peut être mis en place dans le même but.

7 – L'accueil des stagiaires et apprentis :

Les structures accueillent régulièrement des stagiaires et/ou des apprentis.

Les stagiaires et apprentis sont issus de différentes formations en lien avec la petite enfance : éducateurs de jeunes enfants, auxiliaires de puériculture, CAP AEPE, Bac Professionnel, ...

Pour les professionnels, c'est l'occasion de transmettre leurs connaissances et leurs savoirs faire mais aussi de faire évoluer leurs pratiques et de mener une autre réflexion au travers du questionnement des stagiaires.

Ces stagiaires et apprentis sont encadrés par une personne dédiée durant tout leur temps de présence. Les stagiaires ainsi que les apprentis en première année de formation ne sont jamais seuls avec les enfants et ne sont pas comptés dans le taux d'encadrement.

8 - La place des parents

Il est essentiel qu'un lien existe entre les parents et le personnel de l'établissement.

Au quotidien, les temps de transmissions sont un moment privilégié d'écoute et d'échange entre les parents et l'équipe. Le parent doit pouvoir exprimer ses questionnements, doutes, peurs, souhaits et recevoir toutes les informations nécessaires concernant l'accueil de son enfant.

Aussi, les parents peuvent solliciter une rencontre hors des temps de transmission (sans la présence des enfants ou d'autres parents) avec l'équipe et/ou la direction sur tout sujet. Un rendez-vous pourra alors être proposé.

Pour toute information concernant la vie ou l'organisation de la structure, les familles sont informées par le biais de plusieurs supports : internet, mail, affichage, flyers, ...

Des temps conviviaux sont aussi proposés aux parents autant que possible (ateliers parents/enfants, rencontres festives, journées à thème, sorties, ...) afin qu'ils participent à la vie de la structure et qu'ils partagent des temps avec leur enfant dans le cadre de l'accueil.

Cela facilite les échanges et met en confiance les parents.

Lors des sorties extérieures, les parents peuvent être sollicités pour participer à l'accompagnement des enfants.

2. Projet éducatif

Depuis plusieurs années maintenant le pôle petite enfance a été privilégié notamment en matière d'accueil. L'appellation des structures d'accueil a évolué de crèche, à multi-accueil puis désormais, depuis le décret du 30 août 2021, à Petite Crèche (pour les structures entre 13 et 24 places).

Notre structure permet d'accueillir aussi bien des enfants en accueil régulier qu'en accueil occasionnel au plus proche des besoins des familles.

Notre capacité d'accueil peut aller jusqu'à 19 enfants (+ 15 % parfois soit 22 enfants) de 10 semaines à 5 ans tous âges confondus.

Quel que soit le type d'accueil choisi par les familles, chaque enfant et son parent doit pouvoir trouver sa place dans la structure, y venir avec plaisir, s'y sentir bien et en sécurité.

Il nous semble donc important de formuler en équipe les grandes lignes éducatives de notre action permettant un accueil de qualité, favorisant l'épanouissement des enfants et respectant les 10 points fondamentaux de la Charte Nationale pour l'Accueil du Jeune Enfant.

I-Présentation de la structure :

Nous accueillons les enfants dans une salle de vie unique. Cette mixité d'âge est une richesse, elle permet des échanges de qualité entre les enfants, favorisant la complicité et l'envie de grandir pour les plus petits. Elle développe aussi la bienveillance des plus grands envers les petits.

Pour garantir cette richesse nous veillons à respecter les besoins de chacun par un environnement adapté. L'aménagement de l'espace fait donc partie intégrante de notre réflexion.

Notre pièce de vie présente tous les espaces nécessaires à l'épanouissement de l'enfant :

- Coins symboliques : jeux de dinettes, de poupées, d'imitation (docteur...), ...
- Jeux de constructions,
- Coin calme,
- Espace moteur,
- Espace lecture, chansons, ...
-

En fonction des besoins ponctuels nous allons privilégier tel ou tel type de jeux ou aménager l'espace de telle ou telle façon. Nous favoriserons aussi des espaces individuels permettant à l'enfant de se ressourcer en jouant librement sans crainte d'être dérangé par un autre.

Toujours dans cet objectif de privilégier l'individualité dans le groupe, nous proposons de temps à autre des ateliers permettant la relation duelle enfant/adulte. Un temps de lecture ou de massage est propice à cet échange.

Tout au long de l'année, grâce aux échanges que nous entretenons avec les familles, à notre observation quotidienne, à nos connaissances sur le développement de l'enfant, à nos formations, nous sommes en réflexion et en remise en question pour nous adapter au mieux aux besoins de l'enfant.

Les parents sont les premiers éducateurs, ce sont eux qui connaissent le mieux leurs enfants, aussi, toutes leurs remarques, observations, suggestions, et leur ressenti seront pour nous très précieux pour avancer ensemble.

Il importe que chacun soit accueilli (enfants et parents) avec respect, dans sa singularité liée à son histoire, sa culture, sa personnalité, sa santé.

II- Les objectifs de l'accueil collectif

Bien souvent, les objectifs recherchés dans un accueil collectif sont :

- l'éveil,
- avancer vers l'autonomie,
- vivre des expériences,
- construire son individualité,
- développer sa personnalité et sa créativité,
- établir des relations avec d'autres (enfants et adultes),
- vivre au sein d'un groupe ...

Avant de se réjouir sur les performances d'un enfant, demandons-nous si nos attentes correspondent aux étapes de son développement et à ses besoins du moment.

Pour bien grandir, l'enfant a différents besoins, on parle de besoins psycho-affectifs. Ils sont au nombre de 7 et nous souhaitons les développer :

- besoin d'amour
- besoin de sécurité
- besoin d'écoute
- besoin de reconnaissance
- besoin d'affirmation
- besoin de liberté
- besoin de créativité

Pour que l'enfant se sente bien et en confiance nous nous devons de répondre à tous ces besoins durant son temps d'accueil. En répondant à ces différents besoins nous renforçons la sécurité affective de l'enfant et lui permettons alors de s'épanouir librement.

L'accueil est un moment très important où chacun (parent et enfant) doit pouvoir être accueilli personnellement. L'enfant se sent ainsi reconnu, existant, appartenant à un groupe mais en tant que sujet différencié.

Pour les parents, l'accueil est l'occasion d'échanger, de faire part de leurs souhaits, de leurs angoisses, ils doivent pouvoir s'exprimer librement pour pouvoir laisser leur enfant sans crainte. Un parent confiant laisse un enfant confiant.

L'équipe se doit d'être disponible, souriante et d'humeur constante pour favoriser cet accueil. Notre écoute doit être active c'est-à-dire respectueuse, sans jugement, ouverte. Elle peut être personnalisée et ainsi permettre plus facilement d'instaurer un climat de confiance entre les familles et l'équipe éducative. Le souci d'équité entre les enfants et leurs familles est une autre de nos valeurs.

Quel que soit notre mode de communication, par la parole, le regard, la gestuelle, la posture... Nous veillons à ce que la relation soit respectueuse, bienveillante, dans l'écoute et la compréhension de l'enfant.

Voici, en 4 points, les moyens que nous nous donnons afin de créer et privilégier ce lien de confiance avec l'enfant :

- ✓ Nous favorisons la communication positive c'est-à-dire que nous limitons au maximum l'utilisation des négations : au lieu d'interdire par un "non", nous proposerons plutôt une autre façon d'agir ou de faire mais qui répond malgré tout au besoin initial. Par exemple, un enfant qui se met debout sur une table, il va être réorienté vers une structure motrice, là où il a le droit de grimper. L'enfant se sent ainsi entendu dans sa demande, il respecte la règle de la structure, et se sent aussi moins frustré que s'il avait reçu un non catégorique.

- ✓ Nous utilisons le langage signé toujours associé à la verbalisation (Cf le livret "Signe avec moi"). Un travail de réflexion a été effectué pour repérer uniquement les signes liés au quotidien de l'enfant (dormir, manger, jouer, expression des émotions...).

Les signes permettent :

- de réduire et accompagner les pleurs, colères et frustrations.
- de découvrir ce que bébé aimerait partager avec vous.
- de mieux comprendre les besoins et émotions des petits.
- de renforcer l'estime de soi et la confiance du bébé.
- d'enrichir et renforcer une belle relation.

L'important pour l'équipe éducative est de signer dans le respect de l'enfant tout en gardant à l'esprit que chaque bébé est unique et a son propre rythme d'apprentissage. Certains utiliseront les signes, d'autres pas, tout dépendra de leurs besoins.

Chaque acte du quotidien est annoncé et expliqué à l'enfant, par la parole et le signe. De cette façon l'enfant est respecté et acteur dans les actions, par exemple, nous l'avertissons toujours lorsque nous allons lui moucher le nez en le sollicitant pour nous y aider.

En se sentant compris, accueilli à part entière, l'enfant vit alors mieux certains moments qui auraient pu provoquer frustration, colère ou chagrin...Il est alors un individu unique pris en compte au sein de la collectivité.

- ✓ Aujourd'hui, grâce à la découverte des neurosciences, l'importance des émotions est de plus en plus reconnue. On parle d'intelligence émotionnelle, forme d'intelligence supposant la capacité à contrôler ses sentiments, ses émotions, et ceux des autres ou les ajuster en fonction des circonstances.

Nous accompagnons l'enfant à exprimer ses émotions quelles qu'elles soient. L'adulte va veiller au bien-être émotionnel de l'enfant notamment en se questionnant sur ce qui se passe à l'intérieur de lui. Nous pouvons partir du corps et du cœur de l'enfant pour mettre en mots.

A l'occasion d'une morsure, plutôt que de demander à l'enfant mordeur de dire pardon il vaut mieux lui faire prendre conscience de la souffrance de l'autre et accompagner chacun dans ses émotions. Apprendre à accepter les émotions de l'autre passe par accepter ses propres émotions.

Plus l'enfant se sentira entendu dans l'expression de ses émotions et plus il prendra confiance en lui, plus il renforcera l'estime qu'il a de lui-même, et plus il sera à l'aise dans sa relation à l'autre.

« Quand l'adulte parle des émotions à l'enfant dès son plus jeune âge, l'aide à les exprimer, à les comprendre, puis l'incite à comprendre celles des autres, il renforce la sociabilité naturelle de l'enfant ».
Dr Catherine Gueguen Vivre heureux avec son enfant.

En tant que professionnel ou en tant que parent, pour pouvoir accompagner l'enfant, il est important d'être à l'écoute de ses propres émotions, de les comprendre, de les exprimer. Pour cela, il nous est nécessaire de reconnaître nos propres besoins et nos limites.

Le passage du maternage à l'éducation est parfois violent pour l'enfant et pour le parent. Le rapport à la loi se construit à ce moment-là, d'où la nécessité de le faire en toute bienveillance, respect et écoute de l'autre.

La libération des émotions va permettre à l'enfant de mieux les repérer, les accepter et les gérer.

Nous veillons à ce que chaque enfant puisse découvrir, s'investir, s'exprimer au travers de son environnement culturel, artistique et naturel pour lui permettre d'explorer ses capacités et peut-être trouver le domaine qui lui correspond le mieux, qui le libère et l'apaise.

Cette sensibilisation va permettre de favoriser l'empathie, l'apaisement, la sérénité, la relation privilégiée à autrui, ...Tout ce qui va permettre d'être mieux avec l'autre et avec soi-même.

L'éveil culturel et artistique fait partie intégrante de notre projet. Il vise à baigner l'enfant dans un univers mettant en avant la possibilité d'extérioriser ses émotions tout en favorisant l'imagination, la créativité, l'expression consciente et inconsciente, la découverte de nouvelles sensations.

Il est important d'offrir à l'enfant une large palette d'exploration artistique (expression corporelle et musicale, activités de modelage, de peinture, de graphisme...) au sein de la collectivité mais aussi au dehors.

Par son observation fine, le professionnel peut repérer l'activité artistique qui correspond le mieux à tel ou tel enfant. Il lui proposera à bon escient, de façon programmée ou non, ou tout simplement quand le besoin se fera sentir, pour soulager l'enfant, lui permettre d'évacuer des peurs, des tensions, ou exprimer sa joie, décharger son énergie débordante.

Quel que soit l'activité artistique proposée, nous souhaitons laisser l'enfant aller à la découverte, à son propre rythme, à sa façon, de le laisser observateur, acteur, créateur... Favoriser ses découvertes grâce à une atmosphère calme et sereine, en créant un cadre sécurisant et contenant. L'adulte accompagne l'enfant dans ses découvertes sans jugement, accueille les propositions de l'enfant sans commentaires pour que l'enfant se sente le plus libre possible. L'idée est de proposer un moment particulier à l'enfant et observer ce que ça lui apporte. « *Le but recherché n'est jamais esthétique, c'est purement le moment qui compte* » affirme Magali ROZIERES qui inspire notre réflexion sur le sujet.

De même, en expression corporelle, "une danse sera faite non pour être belle mais pour être vécue dans sa dimension intime et collective. Une danse liée à l'exploration des gestes, attitudes et actions naturelles de l'enfant, inspirée de sa manière de vivre et d'imaginer la vie". C'est une "invitation à exprimer sa propre intimité. *Danser comme un dévoilement de soi dans l'espace, pour soi et pour rencontrer l'autre, pour la gratuité d'un tel acte, parce que l'on est vivant*" (Claude Magne).

Une réflexion en équipe autour de ce sujet est primordiale pour savoir comment, en tant qu'adulte, nous pouvons accompagner l'enfant dans ces expériences, lui donner envie et plaisir à construire et communiquer par ce langage artistique.

Par son attitude, l'adulte est garant de l'existence de cet espace poétique. Par sa disponibilité, sa capacité de vivre ces moments avec respect et empathie, il encourage l'enfant à oser, développer, nuancer et modeler ses types d'expression, mais aussi à accepter et aimer l'altération, l'échange. Pour se faire, nous avons respecté, en tant qu'adulte, nos attirances personnelles pour tel ou tel domaine de prédilection, afin d'être complètement disponible pour vivre et découvrir avec l'enfant ce qui se passe à l'instant T et communiquer notre expérience et notre joie.

Nous le savons, l'enfant aime la répétition, mais si on reste toujours là-dedans alors on n'aide pas l'enfant à accepter l'inconnu. Il faut de temps en temps créer des surprises, proposer des changements. On l'invite alors à apprivoiser l'inconnu.

Aller dans des musées, des galeries d'art, assister à des concerts, des spectacles, découvrir de nouveaux dialectes, va permettre à l'enfant de s'ouvrir au monde qui l'entoure et s'y inscrire. Cette ouverture artistique enrichit notre action, donne une ouverture au monde, permet aux enfants de s'ouvrir à d'autres personnes et parfois de dévoiler une autre facette d'eux-mêmes.

- ✓ De la qualité de l'aménagement de l'espace découlera la qualité de l'accueil, du jeu, du repas, du soin...De tout ce que l'enfant vit au quotidien.

« *L'enfant affronte l'espace avec son corps en perpétuelle évolution et son psychisme en cours de constitution* ». JP Thomasset, psychologue clinicien, accueil du jeune enfant Ed Privat, Toulouse, 1993.

L'aménagement de l'espace doit être pensé et s'adapter à l'éveil de l'enfant. Adultes et enfants doivent trouver leur place de manière harmonieuse. Le mobilier doit être adapté (pas trop haut) pour que le personnel puisse être vu par les enfants quel que soit l'endroit où il se trouve (et vice et versa).

La présence d'un adulte au sol, au niveau des enfants, apporte un climat sécurisant et rassurant. De même que l'ambiance sonore contribue à favoriser la sérénité des enfants et des adultes, l'ambiance visuelle peut avoir des répercussions sur le groupe. Limiter les allées et venues dans la salle nous semble important pour réduire l'effet anxiogène ressenti par un enfant qui vient déjà de vivre la séparation (une porte qui s'ouvre et se referme en permanence rappelle cette séparation).

Grâce à nos observations quotidiennes, notre réflexion autour de l'aménagement de l'espace et de la prise en charge de l'enfant, notre pratique est en perpétuelle évolution. Nous tenons compte des âges de chacun, de leur évolution, des tempéraments, des besoins ponctuels, pour ajuster notre accompagnement. De là découle une ambiance sonore beaucoup plus calme qui favorise un climat serein et sécurisant.

La collectivité peut être pesante à certains moments pour l'enfant : devoir partager les jeux, attendre son tour, surveiller son jouet qui est convoité par un autre copain, protéger sa construction de celui qui ne pense qu'à la détruire, ...L'adulte se doit d'être attentif à tout cela pour permettre à l'enfant de jouer sereinement. De ce fait, nous préférons faire de petits groupes d'enfants, certains dans la salle de vie, d'autres dans l'atelier (salle de découvertes sensorielles), ou encore dehors, pour limiter les interactions quelques fois déstabilisantes, insécurisantes ou encore irritantes.

Il peut aussi arriver que nous réservions des espaces de jeux pour seulement un enfant (ou deux maxi) pour qu'il puisse se ressourcer dans le jeu calme sans être dérangé. Certains enfants ont réellement besoin de cette bulle pour le bien vivre ensemble. Un enfant dont l'amplitude horaire est très large aura d'autant plus besoin de ces moments à lui. C'est à l'adulte de savoir le repérer pour pouvoir lui proposer.

III-L 'organisation de la structure :

a) La familiarisation, une découverte entre la famille et la crèche :

Bien souvent l'arrivée en structure d'accueil signifie 1^{ère} séparation. Ce moment, qu'il soit lié à un impératif de travail ou à un souhait de faire découvrir la collectivité à son enfant peut générer certaines angoisses chez les parents. D'où la nécessité de se rencontrer pour faire connaissance, pour libérer certaines angoisses, pour exprimer ses émotions et avoir des réponses aux questions qui se posent. La 1^{ère} mission des professionnels de la petite enfance est donc d'accueillir l'enfant avec sa famille notamment à l'occasion d'une période d'adaptation.

Nous proposons désormais à l'un des parents de venir en amont, passer une matinée ou une journée pour observer ce qui se passe en crèche. Nous conseillons de venir sans leur enfant afin d'être complètement disponible pour observer ce qui se vit, de quelle façon et comment les adultes prennent en charge les enfants.

Cela permet au parent de mieux se rendre compte de la réalité, d'appréhender différemment le moment où il confiera son enfant, de mieux comprendre les exigences liées à la collectivité. Et enfin,

cette transparence rassure le parent et limite certaines craintes ou fantasmes. C'est alors le parent qui pourra présenter la structure à son enfant comme lieu rassurant et connu par lui.

La première rencontre avec l'enfant sera organisée avec l'un des parents (ou les 2), et un professionnel.

L'enfant va ainsi découvrir un nouveau lieu de vie avec de nouvelles personnes, dans une ambiance sonore différente de chez lui.

C'est à partir des observations des parents, leurs habitudes, les rituels instaurés à la maison ... Que nous apprendrons à mieux connaître l'enfant. Nous veillerons à répondre à ses besoins au plus proche de ce que les familles auront instauré tout en respectant la vie en collectivité et ses contraintes.

La qualité de l'écoute et de l'échange viendra renforcer le lien de confiance entre la famille et les professionnels et favorisera l'adaptation de l'enfant à son nouveau lieu d'accueil. La confiance de la famille favorisera celle de l'enfant qui abordera du coup l'inconnu avec plus de sérénité.

L'accueil individualisé de la famille et de son enfant à chaque arrivée et chaque départ permet l'échange de transmissions. Elles participent à la création et au maintien d'un lien entre le domicile et la structure d'accueil. Un contact s'établit alors pour construire une véritable coéducation.

Le relais avec les autres professionnels pourra se faire assez rapidement mais toujours en fonction de l'enfant. Il est important d'être attentif à ses réactions, ses émotions, ses besoins.

C'est parce que l'on sait que l'enfant a besoin de répétitions et de liens entre les événements, que nous réserverons les mêmes créneaux horaires durant les jours d'adaptation. De même, l'enfant choisira peut-être un jeu les 1ers jours qu'il sera content de retrouver à chacune de ses arrivées. Cet autre repère pourra faciliter la séparation. « *La cohérence et la stabilité conviennent bien mieux à l'enfant que le changement et la progressivité* » Assistances maternelles n°116 oct 2014

Cette première séparation peut être vécue plus ou moins difficilement pour l'enfant. Il apparaît nécessaire pour certains d'avoir un objet rappelant la maison (il fait le lien entre la maison et le nouveau lieu d'accueil), il l'aide à se séparer, se rassurer, cet objet transitionnel lui renvoie un sentiment de sécurité.

On parle souvent plus communément de "doudou", mais il faut savoir que pour un enfant, l'objet transitionnel peut être une tétine, un tissu avec une odeur familière, un jeu qu'il aura choisi, une photo de famille...

L'album photo est effectivement un outil mis en place par l'équipe en collaboration avec les familles. C'est l'enfant qui exprimera à un moment donné son désir d'avoir lui aussi son album retraçant son univers familial (papa, maman, la fratrie, la famille plus élargie, le chat, le chien... au gré des fantaisies de chaque famille). Il peut être consulté à tout moment de la journée.

L'enfant vient avec son histoire personnelle, il est accueilli au sein d'une collectivité avec d'autres enfants qui ont aussi leur propre histoire. Cet album peut-être pour lui un moyen de se ressourcer et de reprendre confiance en lui, même en l'absence de son/ses parent(s).

- Savoir se dire « au revoir » et se retrouver :

Au moment de se séparer, il est très important de prendre le temps de se dire au revoir, même si cela engendre des pleurs. Le parent pourrait être tenté de quitter son enfant « en douce » quand il est en train de jouer pour faciliter la séparation. Il en serait tout autrement, lorsque l'enfant s'apercevrait de l'absence de son parent, il pourrait ressentir de l'angoisse liée à la séparation, avec la crainte de ne pas le revoir, la peur de l'abandon...

Le prévenir du départ, lui dire que le parent reviendra toujours le chercher, renforce la relation de confiance entre le parent et son enfant. Le tout petit peut manifester sa difficulté à dire au revoir en détournant le regard ou le corps. « *Se dire au revoir est un moment important tant pour le parent que pour l'enfant. Il souligne la transition d'un temps passé "ensemble" à un temps "l'un sans l'autre" » Métiers de la petite enfance sept 2008 n°142*

Les retrouvailles sont également un moment fort en émotion. Chaque enfant aura une attitude différente au retour de son parent, il peut :

- accourir vers lui et exprimer sa joie de le retrouver.
- avoir envie de lui montrer les jeux, tout ce qu'il a pu faire en son absence.
- pleurer fort pour libérer les émotions qu'il a contenues en son absence.
- refuser de repartir. Il a bien attendu son parent toute la journée pourquoi maintenant ne pas le faire attendre à son tour ?

Que ce soit au départ ou à l'arrivée du parent, le jeune enfant peut avoir des réactions difficiles à vivre pour le parent et interprétées comme s'il boudait, voulait ignorer son parent ou encore lui « faire payer » son absence. Mais il en est tout autre, l'enfant n'a pas de contrôle conscient, volontaire de ses réactions, « *le temps, la distance, la patience lui sont nécessaires pour retrouver sa mère* » et son père *Métiers de la petite enfance juin 2005-Hors-série*.

Chaque manifestation est à entendre et à respecter. L'enfant a besoin de se sentir accueilli et compris par ses parents.

b) Le temps des activités pour s'ouvrir au monde

« Le jeu enjeu » pour reprendre le titre du livre de Jean Epstein dans lequel il montre que le jeu est essentiel au bon développement de l'enfant. On pourrait dire que le jeu est le travail de l'enfant, c'est par lui qu'il apprend, qu'il expérimente et ainsi qu'il grandit. L'enfant ne joue pas pour apprendre mais apprend parce qu'il joue.

Le jeu est une action libre et volontaire dénuée de tout intérêt matériel et de toute utilité. S'il n'y a pas de plaisir il n'y a pas de jeu. Le jeu est utile pour l'enfant et nécessaire pour la construction de sa personne. Le jeu favorise le « je ».

A partir de ses sens et de ses découvertes, de ses sensations, de son activité musculaire, l'enfant va construire son savoir, sa connaissance. C'est pourquoi nous créerons un environnement propice à toutes sortes de découvertes que l'enfant fera par lui-même. Nous l'encouragerons à aller plus loin dans ses découvertes sans faire de sur-stimulation. Notre objectif est que l'enfant soit acteur d'un savoir et non simplement récepteur.

Le jeu est révélateur de l'évolution mentale de l'enfant.

Notre rôle consiste tout d'abord à observer afin de repérer où en est l'enfant dans son stade de développement, d'où l'importance de ne pas montrer à l'enfant ce que l'on attend de telle ou telle activité proposée. L'adulte, en fonction de ses observations, adaptera son intervention et ses propositions de jeux.

De la même manière, nous estimons nécessaire de laisser les enfants aller librement vers les jeux. La personnalité de l'enfant alors se dévoile. L'intervention de l'adulte pourrait empêcher cette expression de l'enfant. D'où l'importance de rythmer la journée par des temps d'activités libres avec des activités plus dirigées. De même, il est structurant pour l'enfant de ranger pour clore ou relancer une activité.

Il a besoin de sécurité : chaque nouvel apprentissage est une découverte, cela l'excite, lui demande de l'énergie, mais aussi le met face à l'inconnu et donc l'insécurise. Il a besoin, surtout en période de grands progrès, de se ressourcer dans ce qu'il maîtrise. D'où la nécessité d'accepter que l'enfant « ne

fasse rien » à nos yeux. On peut voir également des périodes de régression, l'enfant par exemple recommence à se déplacer à quatre pattes alors qu'il était sur le point de marcher debout.

L'enfant grandit « en boucle », il avance, puis recule pour faire un grand pas en avant, et ainsi de suite. En respectant son mode de fonctionnement, nous lui donnons la possibilité d'évoluer à son rythme et sereinement.

L'enfant apprend dans la répétition, c'est pourquoi nous allons laisser sur plusieurs jours ou plusieurs semaines un même jeu pour qu'il puisse tester, expérimenter, comparer...

Afin de favoriser l'éveil de l'enfant, l'adulte propose un certain nombre d'activités, il mettra à disposition de l'enfant les outils et les jeux nécessaires permettant :

- l'éveil psychomoteur
- l'éveil intellectuel
- l'éveil sensoriel
- la socialisation
- l'autonomie

L'adulte veille à se questionner sur les jeux qu'il propose en mettant à disposition des jeux non genrés, afin d'éviter un conditionnement inconscient et se dégager des stéréotypes qui formatent. Il est important de se questionner sur les stéréotypes que nous avons tous !

Nous ne sommes pas compétents en tant que professionnels, dans ce domaine, si nous nous laissons guider par nos stéréotypes.

Il est nécessaire de sensibiliser les équipes sur le sujet, de proposer des formations pour en devenir conscient et aussi pour mettre en avant nos stéréotypes inconscients.

Il suffira ensuite par exemple d'avoir une analyse critique et égalitaire en regardant un livre avec les enfants. Il ne s'agit pas forcément d'enlever tous les livres stéréotypés, nous pouvons avoir de tout, mais l'objectif est d'être capable de pointer les choses si besoin. De la même manière, nous veillons à ne pas nous laisser influencer dans la proposition des jeux aux uns et aux autres. Proposer à une petite fille par exemple un jeu avec garage et voitures ne se fait peut-être pas de manière si spontanée que ça, nous avons besoin d'y réfléchir.

Il s'agit aussi de se questionner sur nos façons de réagir et d'intervenir auprès de l'enfant, ainsi que sur nos commentaires face à une attitude dite plutôt masculine ou féminine qui, là encore, pourrait être influencée par nos propres stéréotypes.

Cette sensibilisation est discutée en équipe et avec les familles. Nous les prévenons notamment que les enfants pourront jouer et faire tous les jeux d'imitations (dits « féminins ou masculins »). Nous autoriserons les expérimentations motrices quel que soit l'enfant sans qualificatifs. Nous profitons également de la période de Noël pour aborder cette question afin que les familles évitent plus facilement les pièges commerciaux et leurs stéréotypes très marqués.

L'évolution des besoins de l'enfant :

Un enfant sécurisé, rassuré, sera libre d'aller explorer et expérimenter les jeux de la salle de vie.

Nous tenons compte des âges de chacun, de leur évolution, des tempéraments, des besoins ponctuels pour ajuster notre accompagnement. Nous parlons de motricité libre (Cf le document de Bénédicte SEILLER "La motricité libre c'est quoi").

Aussi nous n'hésitons pas à déplacer les meubles, recréer des espaces de jeux plus ou moins grands, pour répondre à ces besoins.

Un espace réservé aux bébés va permettre de les mettre en confiance grâce à la présence visuelle et tactile d'un adulte, à un aménagement qui évoluera avec lui. Il a besoin tout d'abord d'un cocon qui le sécurise et rapidement de pouvoir explorer et se mouvoir dans l'espace.

Chaque étape, et chaque petit mouvement intermédiaire va renforcer l'équilibre futur de l'enfant, c'est pourquoi l'adulte évite de mettre l'enfant dans une position qu'il n'a pas acquis de lui-même.

« Le chemin étant inscrit en lui, l'enfant le découvrira à son rythme. Cette expérience de la motricité libre permet un développement moteur harmonieux. » (Bénédicte SEILLER).

Progressivement, le bébé se déplace et part à l'aventure en dehors de l'espace des bébés.

Une grande étape motrice débute pour lui, après les retournements, il rampe, il glisse, il commence à se mettre assis puis debout. Mettre l'enfant dans une position qu'il ne maîtrise pas (c'est-à-dire une position qu'il ne trouve pas tout seul ou bien dont il ne peut sortir seul) ne l'aide pas même s'il manifeste de la frustration à un moment donné.

Le matériel (blocs moteurs de différentes tailles, chariots à pousser...) mis à disposition lui permettront d'expérimenter toutes sortes de positions, et d'explorer l'espace tout en prenant confiance en lui. Savoir passer d'une position à l'autre est fondamental pour développer une aisance corporelle, être acteur et autonome.

L'enfant peut aussi, à certains moments, se mettre en difficulté et se retrouver dans des positions qui l'insécurisent. L'adulte doit alors lui apporter son soutien par des encouragements et un accompagnement par la parole, sans faire à sa place pour éviter de lui renvoyer l'idée qu'il dépend de l'adulte.

Tout en veillant à ce qu'il ne se mette pas en danger, l'adulte encourage l'enfant dans ses expériences. Devant un enfant très explorateur, l'adulte peut avoir la crainte de la chute ou de la blessure, il est important dans ce cas d'exprimer à l'enfant notre peur sans lui dire qu'il va tomber ou se faire mal, il faut *« répondre à notre besoin d'assurance tout en laissant l'enfant faire son expérience »*.

Certains matériels (balancelles, trotteurs...) entravent la liberté de se mouvoir et renvoient de fausses informations à l'enfant.

En voulant trop l'aider ou le stimuler, on risque au contraire de le perturber, le priver d'une occasion de se sentir capable, d'explorer ses ressources, d'exprimer ce qu'il souhaite.

Cette phase exploratrice est rapidement suivie de la phase de manipulation. Ce besoin primaire est indispensable, on y retrouve tous les jeux de transvasement (remplir/vider) mais aussi ouvrir/ fermer, tirer/pousser, encastrer/ désencastrer.

Il est important de permettre à l'enfant de faire toutes ces expériences. Par la répétition, les choses s'inscrivent et il découvre le monde (étonnement devant un effet produit par hasard, répétition du geste pour recréer la situation de cause à effet, expérimentation avec d'autres objets, réflexion... ça travaille dur dans ces petites têtes !).

Petit à petit, l'enfant contrôle mieux son corps et de nombreux mouvements sont devenus des automatismes. Il a une meilleure maîtrise du geste et développe des habiletés nouvelles.

Ses besoins évoluent, de nouveaux supports d'expérimentation seront nécessaires pour lui permettre de faire de nouvelles découvertes et aussi d'être progressivement dans la performance.

Cette période est marquée par un intérêt envers tout ce qui l'entoure. Son imagination et son langage se développent de plus en plus ainsi que les jeux d'intentionnalité (avoir un but). Les 1ers jeux d'imitation apparaissent, l'enfant s'identifie de plus en plus aux autres et plus particulièrement aux adultes qui l'entourent.

Si les enfants jouent régulièrement avec des jeux, nous nous apercevons aussi très rapidement qu'ils sont capables de fixer leur attention sur des objets non facturés. Ce n'est pas la quantité de jouets qui importe à nos yeux mais plutôt la variété d'explorations que peut permettre un seul objet.

En limitant l'abondance de jeux, en utilisant du matériel de récupération, ou tout simplement en utilisant notre environnement végétal, nous nous apercevons que l'enfant est capable de porter une attention toute particulière à ce qui l'entoure, dans ses moindres détails. Ces découvertes sont souvent synonymes d'émerveillement et ouvrent de multiples possibilités d'exploration et d'expérimentation.

C'est pourquoi notre jardin est devenu un véritable lieu de découverte. Les équipements vestimentaires devront être adaptés pour permettre aux enfants d'explorer cet espace en toute liberté et en toute saison. De la même façon que nous proposons des tenues adaptées pour les enfants pour les sorties en extérieur (bottes, ponchos, pantalons de pluie...), nous conseillons aux adultes d'avoir également une tenue adéquate pour être plus disponible à partager avec l'enfant toutes ses découvertes. Il n'y a pas de mauvais temps, que de mauvais vêtements !!!

Nous portons un grand intérêt aux sorties en pleine nature qui permettent un apaisement, un ressourcement ainsi qu'un véritable enrichissement en découverte sensorielle, relationnelle et imaginative. Spontanéité et créativité y trouvent toute leur place.

Des études ont pu démontrer que l'expérience du dehors est en chute libre chez beaucoup d'enfants entraînant des syndromes tels que : obésité, hyperactivité, stress, fatigue, troubles cardiaques, myopie, asthme, dépression, perte d'équilibre et de la force physique et de nombreux autres troubles.

Au contraire, au contact avec la nature, l'enfant améliore : sa santé physique globale, son développement cognitif, émotionnel et moral, son sentiment de soi, sa capacité à résoudre des problèmes, ses capacités motrices, son imagination et sa créativité...et aussi sa conscience écologique, son langage, son émerveillement, son raisonnement abstrait, son système immunitaire, la conscience de son indépendance et de son interdépendance.

Il est donc de notre devoir de tout mettre en œuvre pour offrir à l'enfant un environnement propice à ces expériences lui permettant aussi de se reconnecter à la nature. Ces expériences peuvent aussi se vivre à l'intérieur de la structure en réservant un espace aux trésors de la nature, en observant plus attentivement le dehors (nommer les variétés d'oiseaux, voir les feuilles voler au vent, ouvrir la baie vitrée et sentir le vent sur notre visage ou sur les pieds nus...), créer et fabriquer avec des éléments de la nature, créer un imagier des petites bêtes que l'on rencontre dans notre jardin ...

Petit à petit, la nature fait alors partie du quotidien.

c) Le repas, un moment convivial

« Beaucoup de patience et de compréhension vis-à-vis du petit enfant sont nécessaires. L'enfant a tout à apprendre : manger avec une cuillère, puis une fourchette, connaître les codes culturels, sociaux lors des repas, découvrir, goûter à des nouveaux aliments. Tout se passera bien si cela reste un jeu pour lui, un moment de plaisir. Mais s'il y a de la tension, de la contrainte, de l'énerverment, l'enfant qui est une éponge émotionnelle le ressent et se met sur le même mode. Le repas devient alors un moment d'opposition, de conflit et manger deviendra un problème. » Dr.C. Gueguen Vivre heureux avec son enfant.

Le moment du repas est avant tout une réponse à un besoin.

Pour respecter au mieux le besoin de l'enfant, nous devons respecter son rythme. Le repas lui sera proposé en fonction de son besoin à lui et non en fonction d'une « organisation » d'équipe. Ce moment du repas est envisagé comme un moment d'échange, de plaisir, de découverte.

Nous gardons à l'esprit que l'enfant mange pour lui-même et non pour satisfaire l'adulte. Il doit être acteur dans son repas (respect de son rythme, de ses acquisitions, de sa volonté de vouloir faire tout seul, de son évolution, ...).

Les plus petits se verront proposer leur repas dans les bras d'un adulte, dans la mesure du possible, l'adulte qui l'a accueilli. Ceci favorisera une relation privilégiée, un moment d'échange, dans le respect et l'écoute de ses besoins.

Petit à petit, l'enfant manifestera son envie de participer plus activement à son repas, ses capacités physiques auront évoluées. Il se verra alors proposer son repas en chaise haute avec accompagnement de l'adulte. Ce temps se passera dans le coin repas de la structure où d'autres enfants déjeuneront à table.

Le repas sera l'occasion d'apprécier les différentes couleurs et les odeurs.

Nous laissons la possibilité à l'enfant d'utiliser ses couverts mais aussi ses doigts pour faire ses découvertes par lui-même des différentes textures et matières (le mou, le dur, le chaud, le froid, le solide, le liquide, ...). Tout ce qui peut l'encourager à être acteur de ce qu'il vit et l'aider progressivement vers une autonomie dans la prise des repas. L'adulte accompagne l'enfant dans ses découvertes tout en limitant les débordements éventuels.

Avec le temps, l'enfant va pouvoir s'asseoir à table et partager un repas en petit groupe avec les autres. Ce temps est pensé par l'équipe comme un temps d'échange, de convivialité, de plaisir. Nous utilisons des plateaux repas où l'intégralité du repas est proposé à l'enfant en même temps. Chaque enfant se sert en fonction de ses envies, de ses goûts, de ses besoins. Nous l'encourageons toutefois à goûter de tout en lui proposant de petites quantités et il sera resservi si besoin. Chaque enfant est différent et les besoins peuvent varier d'un enfant à l'autre mais aussi d'un jour à l'autre.

De ce fait, même si un enfant refuse un aliment un jour, nous lui proposerons à nouveau la fois suivante. Le fait de revoir régulièrement cet aliment dans son plateau crée une habitude, il devient alors moins méfiant, et peut finalement, un jour, avoir la curiosité de le goûter.

L'installation de l'enfant à table doit être bien pensée pour que son confort physique et psychologique soit bien pris en compte. Nous veillerons donc à ce que ses pieds touchent par terre s'il est installé à table (voir la hauteur des tables et des chaises utilisées ou si besoin rajout d'un trépied ou d'un bloc de motricité pour qu'il puisse y poser les pieds). La plupart (en grande majorité) auront besoin de chaises avec accoudoirs pour se sentir contenus.

Pour que le temps du repas reste un temps agréable, nous avons mis en place 2 services. Certains enfants arrivent en effet dès l'ouverture et auront faim de bonne heure. Pour d'autres, au contraire, arrivant plus tard, ce sera l'inverse. Selon les jours, des enfants mangeront au 1^{er} ou 2^{ème} service. Rien n'est figé !

Cette organisation permet également que le temps de repas soit relativement calme et ainsi favorise l'échange entre les enfants mais aussi avec l'adulte.

En général, les 1ers repas débutent vers 11h et les derniers vers 13h, mais nous faisons aussi en fonction des besoins de chacun ! Ainsi, un enfant qui dort ne sera pas réveillé sous prétexte qu'il est « l'heure de manger ». Son repas sera conservé et lui sera proposé après son réveil.

En fin de repas, chaque enfant (en fonction de son degré d'autonomie) ira ranger son plateau repas dans l'espace dédié. Sont mis à disposition, une poubelle pour les déchets alimentaires, un contenant pour les emballages recyclables, un seau pour la vaisselle sale, puis le nécessaire pour son hygiène.

De cette manière, l'enfant est sensibilisé dès son plus jeune âge au tri sélectif et aux déchets (la quantité de nourriture jetée par exemple pour l'apprendre à mieux doser son assiette). De même la sensibilisation autour de la consommation de l'eau que nous récupérons en fin de repas pour arroser notre potager.

d) Le temps de la sieste

Le sommeil reste privilégié. S'il est respecté, l'enfant peut alors pleinement profiter de ses périodes d'éveil.

Il sera important que les parents nous transmettent les rythmes de sommeil de leur enfant pour que l'on puisse le respecter au maximum. De même, ils nous informeront des rites d'endormissements qui facilitent le sommeil.

Pour les plus petits, le temps de sommeil sera « à la carte ». Progressivement, un rythme va s'installer et les siestes se feront à des heures plus régulières.

Les temps d'éveil et de sommeil de l'enfant ne sont pas vécus de la même façon que ceux au domicile. L'enfant aura peut-être un rythme de sommeil différent de chez lui. Ses besoins vont évoluer avec le temps, son rythme aussi. L'équipe sera alors vigilante, grâce à son observation, pour respecter au mieux les besoins de chacun. Le besoin de sommeil peut être différent d'une journée à l'autre selon ce que l'enfant aura vécu, en fonction de son état.

Le sommeil est différent du repos. Un enfant ne sera pas levé en systématique dès son réveil. Il peut prendre le temps de se reposer sur son lit. De même, un enfant pourra avoir besoin d'un temps de repos dans la journée mais pas forcément de sommeil. Nous ferons donc en sorte qu'un endroit lui soit proposé, au calme.

Faisons confiance à la demande de l'enfant !

Chaque enfant sera accompagné dans la chambre par un adulte. Les plus petits le seront de manière individuelle. L'adulte restera le temps nécessaire auprès de l'enfant pour assurer une sécurité affective. Certains enfants ont besoin d'un contact physique, une présence pour l'endormissement. D'ailleurs, des bébés réussiront plus facilement à s'endormir dans la salle de vie au début, ils seront rassurés par les bruits ambiants. Nous les amènerons progressivement vers leurs lits, quand ils seront pleinement rassurés.

Pour les enfants plus grands, bien souvent, un rythme s'est mis en place, leur sieste se retrouve généralement en début d'après-midi. Un adulte reste toujours dans la chambre, le temps de la sieste. Bien évidemment si un « grand » manifeste le besoin de dormir à un autre moment de la journée, il pourra le faire selon ses besoins.

e) L'art du soin

Le temps du soin n'est pas anodin, se sentir touché de manière bienveillante est très important.

Que ce soit pour un change, un lavage de mains, de nez, pour administrer un médicament ou pour l'habillage, l'adulte se doit d'avoir une attitude respectueuse envers l'enfant. Au travers de son regard, ses échanges verbaux, sa bienveillance, sa disponibilité, le respect de l'intimité, l'adulte met l'enfant en confiance.

En sollicitant son aide, il le rend acteur du soin, l'enfant est alors dans une attitude active et non passive ce qui renforce le respect qu'il a de lui-même et sa propre estime.

L'adulte veille à accompagner l'enfant dans son autonomie lors de l'habillage et du déshabillage notamment. Nous l'encourageons à participer mais il peut aussi à certains moments avoir besoin ou envie que l'on fasse à sa place (fatigue, besoin d'un petit retour en arrière, mal réveillé, ...). Là encore, l'adulte jauge et réadapte son accompagnement.

Progressivement l'enfant va manifester son envie de découverte du pot, des toilettes (en jouant avec, par curiosité, par imitation). Ce moment est choisi par l'enfant, l'adulte y est réceptif et le lui autorise. Cet apprentissage va faire appel au contrôle des sphincters qui ne peut se faire qu'à un certain stade de maturation du système nerveux de l'enfant. Cette acquisition est un événement normal au même titre que les autres acquisitions. Tout comme nous ne forcerons pas un enfant à marcher, nous

n'obligerons pas un enfant à aller aux toilettes mais le laisserons évoluer, grandir et manifester lui-même ce désir.

En collectivité nous devons être encore plus soucieux du respect des mesures d'hygiène, cela permet d'éviter un bon nombre d'infections liées à la vie en collectivité. Nous aurons auprès des enfants une démarche d'apprentissage de l'hygiène. Ainsi les enfants se laveront les mains avant et après les repas, ils auront la possibilité de se nettoyer le visage. Ce besoin d'hygiène devra être un plaisir pour l'enfant, il prendra progressivement conscience du bien-être de se sentir propre.

IV- Le travail d'équipe :

Au sein de la structure, il y a 3 formations professionnelles qui interviennent auprès des enfants : éducateur(rice)s de jeunes enfants, auxiliaires de puériculture et CAP petite enfance.

Cette pluridisciplinarité est riche de par le contenu spécifique de chaque formation et d'autre part grâce aux diverses expériences de chacune. Nous sommes soucieux de travailler ensemble, avec nos différences mais dans une cohésion d'équipe.

C'est pourquoi, nous avons mis en place une réunion tous les 15 jours entre EJE et AP pour échanger sur nos besoins, nos difficultés, les réajustements à prévoir, toutes les questions de type organisationnel.

Une fois par mois, toute l'équipe assiste à une réunion pédagogique, en soirée, où nous affinons nos projets en cours ou à venir et pouvons parler de tout ce qui nous semble important à revoir en équipe au complet.

La journée pédagogique est un temps fort pour l'équipe qui nous permet de mettre en place des projets (ex : aménagement de l'espace, écrit du projet éducatif...).

Une fois par trimestre nous faisons un temps d'analyse de la pratique avec une psychologue. Ce temps nous permet d'échanger sur des situations difficiles, concrètes, rencontrées par l'équipe (comportement d'un enfant, situations familiales, conflits, ...) et ainsi pouvoir mieux les gérer et y faire face.

Chaque professionnel est soucieux de continuer à se former grâce à la formation continue, Certaines formations seront régulièrement reproposées afin de permettre à un maximum d'agents d'y participer. L'échange en équipe sur ces formations redynamise notre travail. Ainsi, les formations sur l'aménagement de l'espace ou sur la bientraitance/bienveillance, nous ont semblé indispensables et nécessaires. Elles ont été réalisées par l'ensemble de l'équipe pour être en totale adéquation et cohérence dans nos pratiques professionnelles.

La structure propose également des interventions extérieures régulières et ponctuelles :

- Une musicienne.
- Des lectrices bénévoles (association « Lire et faire lire »).

Il peut être proposé divers ateliers aux enfants et à leurs familles, comme :

- Rigologie
- Raconte –tapis
- Expression corporelle...

Cette ouverture artistique enrichit notre action, donne une ouverture au monde, permet aux enfants de s'ouvrir à d'autres personnes et parfois de dévoiler une autre facette d'eux-mêmes.

V- Un travail en relation avec les familles :

Nous n'avons pas de leçons à donner aux parents, ni de mode d'emploi, nous pouvons seulement échanger, se questionner ensemble, transmettre un message professionnel et non parental.

L'enjeu de cette collaboration est en premier lieu l'enfant, lui-même en situation de « double appartenance », entre sa culture familiale et la culture de l'institution.

Le rôle de l'équipe a en effet un rôle d'accompagnement de l'enfant et de sa famille. Comme nous avons pu l'écrire précédemment, c'est au quotidien que la confiance des familles s'installe avec l'équipe et ainsi en découlera une relation positive avec l'enfant.

L'équipe doit avant tout être à l'écoute de chaque famille pour répondre au mieux aux besoins individuels, tout en gardant à l'esprit le bien-être de l'enfant et les contraintes qui peuvent parfois être liées à la collectivité.

« Ecouter c'est accueillir ce qui s'exprime sans porter de jugement, en tentant de comprendre le monde intérieur de l'autre dans son système de référence à lui » J. Salomé

Pour « laisser une place » aux familles, nous avons à cœur de les faire participer à la vie de la structure. Ainsi l'espace leur est ouvert au maximum. Chaque parent doit pouvoir se sentir le plus à l'aise possible dans les locaux au quotidien. Nous avons organisé notre aménagement de l'espace en pensant à cet objectif.

Les familles seront également sollicitées pour des moments d'échanges et de partages (fêtes d'été et Noël) mais aussi lors de sorties ponctuelles nécessitant un encadrement plus important. Enfin, ils pourront, dans la mesure de leurs possibilités, participer à la vie de la structure en s'inscrivant à des ateliers mis en place par l'agglomération (Enfan'art, ...) ou proposés directement par la structure. Nous avons pour objectif de les impliquer davantage en imaginant des semaines « festi'parents » où chacun pourra venir partager un temps avec les enfants, une passion, un loisir, une envie, ... (dances, musiques, lectures, chants, loisirs créatifs, ...).

« La participation à la vie de la structure permet aux parents d'en rencontrer d'autres, de confronter et de valoriser leurs compétences et de dédramatiser les situations » les modes d'accueil des jeunes enfants suppl.ASH, sept 2001.

CONCLUSION :

Pour conclure, l'objectif de l'équipe est d'accueillir chacun (enfant, parent, professionnel) dans un environnement bienveillant et adapté, dans les meilleures conditions possibles. Il convient, au quotidien, de se respecter les uns les autres avec nos différences. Ce projet n'est pas figé, il est susceptible d'évoluer grâce à nos réflexions, nos formations, mais aussi aux nouvelles découvertes (telles que les neurosciences).

Pour illustrer et terminer cette réflexion nous citerons Sylviane GIAMPINO, le Dr C. GUEGUEN, et D. RAPOPORT :

« Un mode de garde de qualité, qu'il soit collectif ou individuel, est un mode de garde qui comporte au moins les 5 critères suivants dans ses pratiques et objectifs de travail : offrir un accueil personnalisé, un accueil qui préserve la sécurité affective des enfants, un accueil qui nourrit leur vitalité découvreuse, un accueil qui respecte leur dignité, un accueil où les places et fonctions des parents, des professionnels qui entourent les enfants sont clairement pensés » Sylviane GIAMPINO, psychologue psychanalyste Accueillir, Ed Eres, mille et un bébés, 2000.

« Travailler avec des petits enfants est un travail très particulier qui sollicite des personnes capables d'empathie, d'affection vis à vis des enfants. Or la petite enfance est un moment à la fois joyeux, émouvant, mais difficile car les tempêtes émotionnelles, les impulsions qui traversent l'enfant demandent à l'adulte d'avoir de la compréhension, du doigté pour savoir l'apaiser sans perdre patience. Cela implique donc d'avoir des connaissances sur le développement émotionnel de l'enfant pour savoir réagir avec bienveillance quand il est en proie à des émotions qui dérangent l'adulte. » Dr C.Gueguen Vivre heureux avec son enfant.

« La bientraitance est une manière d'être au monde et de vivre suffisamment respectueuse pour que s'épanouisse la personne humaine. C'est le respect de l'enfant mis en actes. C'est respecter l'enfant en lui donnant les moyens d'être sujet et acteur de sa vie, les interlocuteurs que l'on accueille, auxquels on s'adresse et avec lesquels on se comporte avec respect psychique et affectif » D.Rapoport abécédaire de la bien-traitance en multi-accueil.

3. *Projet social et développement durable- Octobre 2022-*

Le projet social : les finalités et la démarche

Le projet social s'inscrit dans le projet d'établissement. En plus du projet social, celui-ci précise le projet éducatif, les différentes modalités d'accueil, les compétences professionnelles mobilisées, l'accueil spécifique des enfants en situation de handicap ou de maladie chronique, la place et la participation des familles à la vie du service, ainsi que les relations avec les organismes extérieurs (Décret n°2021-1131 du 30 août 2021 relatif aux assistants maternels et aux établissements d'accueil de jeunes enfants).

Le projet social établit un état des lieux de l'évolution et des caractéristiques de la population, notamment les familles avec de jeunes enfants. Il mesure l'offre de service sur le territoire, qu'elle soit culturelle, sportive et surtout en matière de mode de garde : leur diversité, leur maillage territorial et leur accessibilité en terme économique, géographique et horaire.

Le projet social a été élaboré à partir d'études statistiques de la population (INSEE) et de données CAF. Les acteurs sociaux et éducatifs, les responsables d'EAJE, de Rpe² et du Guichet Unique Petite Enfance du territoire y ont collaboré à travers des groupes de travail portant sur les besoins et difficultés repérés des familles, ainsi que sur des propositions à mettre en œuvre. 230 parents ont également répondu à un questionnaire en ligne évaluant leurs besoins et attentes en terme de mode de garde et d'accompagnement à la parentalité.

L'analyse de l'ensemble de ces données a permis de mesurer le niveau d'adéquation entre les besoins des familles et des acteurs et les offres de services de garde d'enfants et de parentalité sur l'agglomération de La Roche-sur-Yon.

De cette étude et analyse a émergé des perspectives d'évolution et des propositions concrètes visant à asseoir une politique petite enfance de qualité et à mieux répondre aux besoins diversifiés des familles. Ces objectifs et ces propositions sont présentés tout au long du document.

Cet état des lieux nous a permis de créer une dynamique de réseaux d'acteurs locaux permettant de repérer les besoins, d'être à l'écoute des attentes des familles et ainsi de construire des réponses collectives à l'échelle de l'agglomération.

² Relais Petite Enfance (RAM)

Quelques dates clés de la Direction Petite Enfance

1981 – Création du service petite enfance pour informer les familles sur les possibilités d'accueil de la petite enfance sur le territoire de la ville. 25 places d'accueil en halte-garderie et 80 places en crèche étaient alors proposées.

1985 - Avec la précarisation galopante du marché du travail, la ville réserve 12 places à la crèche du CHS afin de faciliter l'accueil des enfants dont les parents travaillent en horaire atypique.

1991 - Création d'un lieu d'accueil enfants-parents (LAEP) pour accompagner les parents

1996 - 5 places d'accueil d'urgence sont réservées aux enfants dont les parents trouvent un travail ou suivent une formation de manière précipitée.

2000 – *Création des multi-accueils et de la PSU : Prestation des Service Unique. Versée par la Cnaf, elle sert à financer le fonctionnement des EAJE et à optimiser les places d'accueil.*

2003 – Ouverture du RAM. Le service Petite Enfance s'installe rue Paul Doumer et devient plus visible des familles.

2006 – *Ouverture possible de l'accueil de la petite enfance au secteur privé*

2007 – Création d'un RAM inter-communal (actuel RAM Sud).

2009 – Transformation de 10 places d'accueil en places d'accueil d'urgence qui permet notamment de répondre aux actions retenues via le Contrat Urbain de Cohésion Sociale : de nombreux parents immigrés ou d'origine étrangère bénéficient de cet accueil afin de pouvoir suivre les cours d'alphabétisation et d'apprentissage de la langue française, en vue de favoriser leur insertion et de lutter contre les discriminations.

2010 – La Communauté d'Agglomération prend la compétence petite enfance ce qui a permis à La Direction de voir son champ d'intervention s'élargir, de nouveaux enjeux émerger et ses projets se multiplier : développer l'offre de garde sur le territoire, rénover certains EAJE devenus vétustes...

Création d'un 4^{ème} RAM et rattachement des EAJE de Venansault, Mouilleron le Captif, Dompierre-sur-Yon et La Ferrière, à la Direction Petite Enfance de la Roche-sur-Yon Agglomération.

2010 – *Autorisation de création de micro-crèches (entreprise privée de crèche) et de MAM (Maison d'Assistants Maternels).*

2013 – Ouverture de 2 multi-accueils : aux Clouzeaux (36 places) et à La Chaize-Le-Vicomte (26 places).

Création du Guichet Unique de la Petite Enfance qui centralise les demandes de place en multi-accueils et accompagne les parents dans leurs démarches de recherche d'un mode d'accueil.

2021 – Lauréat des « 1000 premiers jours » pour le projet « Eveil à l'art : créativité et parentalité ».

2021 – *Décret n°2021-1131 du 30 août 2021 relatif aux assistants maternels et aux établissements d'accueil de jeunes enfants. On parle désormais de « Rpe » pour les RAM et de « crèches » pour les multi-accueils.*

2022 – Création de 10 nouvelles places d'accueil

Ce bref historique souligne l'évolution de l'offre d'accueil en fonction des contraintes liées au marché du travail et aux évolutions sociales. Il fait apparaître en parallèle l'évolution des politiques familiales : conciliation vie familiale-vie professionnelle, accompagnement des parents et, depuis quelques années, développement et diversification des modes d'accueil. La politique familiale est bien une composante des politiques sociales, mais aussi des politiques d'emploi.

Un territoire attractif

Situation géographique, économique et environnementale

→ Un chef-lieu bien positionné et bien desservi

L'agglomération se situe au cœur du département de la Vendée et bénéficie d'un large réseau routier et autoroutier ainsi que d'une ligne TGV Paris / Nantes / La Roche-sur-Yon / Les Sables d'Olonne. La majorité des communes de l'agglomération est desservie par une ligne de bus.

Cette desserte de qualité et cet excellent positionnement lui permettent de jouer pleinement son rôle de capitale de la Vendée et d'être extrêmement attractive en matière économique, commerciale, de déplacements, de formations universitaires, de services de niveau métropolitain, etc.

→ Le premier pôle économique de Vendée

La Roche-sur-Yon est numéro 1 des villes moyennes qui embauchent³.

L'évolution de l'emploi total entre 2012 et 2017 est de 1.7%, contre 0.3% à l'échelle nationale.

Le taux de chômage est de 6.3%. Le taux d'emploi des femmes est maintenu à 86% des femmes âgées de 25 à 54 ans (entre 2012 et 2017). Il est de 91% pour les hommes. Il est respectivement de 75.5% et de 82.9% dans le reste de la France.

De fait, le territoire de l'agglomération est le 1er pôle économique de Vendée. Il totalise près de 54 000 emplois. La structure de l'emploi est très diversifiée, même si le secteur tertiaire est dominant. C'est un atout indéniable pour l'agglomération. Ce tissu industriel structure de nombreux emplois induits, de sous-traitance et de services notamment.

→ Un environnement de qualité

L'agglomération est un territoire assez bien préservé. Elle dispose de vastes espaces verts, continus ou non, avec la Vallée de l'Yon aux nombreux cours d'eau qui structurent son paysage et lui donnent une vraie qualité environnementale. Sa biodiversité est préservée.

Le bestiaire mécanique de la place Napoléon apporte un îlot de fraîcheur ludique et accessible en centre-ville. De nombreuses aires de jeux pour enfants sont réparties sur l'ensemble du territoire.

Offre culturelle et sportive riche et accessible

En terme d'offre culturelle, l'agglomération dispose d'un bon nombre d'atouts. Scène Nationale, complexe sportif et culturel départemental qui accueille des compétitions nationales et des concerts, médiathèques, Ecole Nationale de Musique, écoles de musique communales, école d'art, musées (La

³ Le Parisien du 29 avril 2021

Roche-sur-Yon, La Chaize-le-Vicomte), festivals, notamment les Concerts Très Tôt pour les enfants de 0 à 6 ans et Enfan'f'Art (semaine d'éveil culturel de la petite enfance), ainsi que des sites touristiques : le Haras de la Vendée, la Maison des libellules... Et surtout un tissu associatif éclectique et un réseau d'artistes locaux actifs.

En matière sportive, l'agglomération est bien dotée : stades de football et de rugby, salles de sports, stade d'athlétisme, équestre, de tennis, patinoire, piscines et complexe aquatique avec bassin olympique, golf,... offrant ainsi une très grande diversité de pratiques sportives libres ou encadrées.

Cette armature sportive et culturelle est un élément d'attractivité évident pour attirer main d'œuvre et cadres de haut niveau sur notre territoire, en synergie avec notre dynamisme économique et la qualité de notre cadre de vie.

Evolution et caractéristiques de la population

➔ Une dynamique démographique soutenue sur la ville comme sur la couronne

La Roche-sur-Yon Agglomération regroupe 13 communes et compte 97 770 habitants en 2019.

Ce territoire connaît un rythme de croissance annuelle identique de plus de **0,8%/an sur 2013-2019**. Ce sont **Aubigny-Les Clouzeaux** et **La Chaize-le-Vicomte** qui connaissent la croissance la plus significative (respectivement 2,1% et 1,5%) de par le nombre d'entrées sur leur territoire ; suivent La Ferrière, Rives-de-l'Yon et La Roche-sur-Yon.

Ainsi, la croissance de la population est majoritairement portée par le solde migratoire (*jeu des emménagements et des déménagements de la commune*) qui véhicule les 2/3 de l'accroissement de la population alors que le solde naturel (*jeu des naissances et des décès*) n'en porte qu'1/3.

Mais alors que le taux d'accroissement total est identique, un fort contraste apparaît quant à la répartition selon les deux composantes de cette croissance, entre ville-centre et couronne yonnaise : sur l'ensemble des 12 communes périphériques de La Roche-sur-Yon, on enregistre une répartition équilibrée, presque à parts égales entre solde migratoire (portant 45% de la croissance 2013-2018) et solde naturel (portant 55% de la croissance 2013-2018) alors que sur La Roche-sur-Yon, le solde naturel ne représente plus aujourd'hui que 13% de la croissance yonnaise, le solde migratoire en étant devenu le moteur principal.

L'accueil des nouveaux ménages est donc devenu un enjeu pour tous.

Pour autant, la population augmente mais sa structure par âge se modifie en lien avec le phénomène de vieillissement des populations. La croissance de la population est très majoritairement portée par l'accroissement du nombre des 60 ans et + et tout particulièrement des 60-74 ans, alors qu'en dessous de 60 ans, la population diminue à tous les âges.

→ Une diminution du nombre d'enfants de moins de 3 ans

Ainsi, parallèlement à la diminution du volume des naissances (-9%)⁴, on observe une diminution de la population des enfants de moins de 3 ans entre 2013 et 2020 : -12 % sur l'agglomération (-7% à La Roche-sur-Yon et -17% sur la couronne yonnaise). Ceci représente 2785 enfants de moins de 3 ans. 52% d'entre eux vivent à La Roche-sur-Yon.

Aubigny-Les Clouzeaux (-7%), Mouilleron le Captif (-15%) et Rives-de-l'Yon (-21%) voient le nombre d'enfants de moins de 3 ans diminuer de façon plus importante que les autres communes, où la tendance sur 3 ans est à la baisse très légère. Seule la commune de Venansault (+10%) voit son nombre d'enfants de - de 3 ans augmenter régulièrement⁵.

Nombre d'enfants -3 ans (CAF85 - 2020)



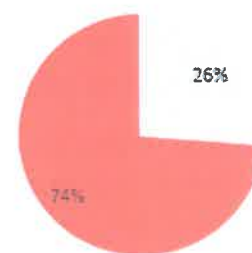
Sur l'ensemble de l'agglomération 6 ménages sur 10 sont une famille. Parmi ces familles plus de la moitié ont des enfants. La couronne a une population plus familiale que la ville-centre, 74 % des ménages sont des familles pour 50 % sur la ville (2018).

→ La monoparentalité

Sur le territoire, sur 14 446 familles avec enfants, 2579 familles ont un enfant de moins de 3 ans.

Quel que soit l'âge des enfants, 26% des familles avec enfants sont monoparentales sur le territoire agglomératif. Cela représente 36% sur La Roche-sur-Yon⁶. L'adulte monoparental est une femme dans 85% des situations.

Composition des familles avec enfants sur le territoire de l'agglomération



Familles monoparentales ■ Couple avec enfant

A noter, sur les quartiers Liberté et Forges, cette proportion est plus importante. Pour Pyramides-Jean Yole-La Garenne on compte davantage de foyers monoparentaux que de couples avec enfants⁷.

→ Un taux de pauvreté⁸ plus important chez les plus jeunes

En 2018, 10.6% des ménages sont en situation de pauvreté sur l'agglomération (9.2% en Vendée). Les moins de 30 ans sont les plus touchés (17.3% d'entre eux). Ce chiffre décroît avec l'âge.

Parmi l'ensemble des familles avec enfant de moins de 3 ans, chaque année depuis 2016, 21% sont en situation de pauvreté.

⁴ Source INSEE

⁵ Source CAF85 et MSA

⁶ Source INSEE

⁷ Source Analyse des Besoins Sociaux – CCAS La Roche-sur-Yon - 2021

⁸ Le taux de pauvreté correspond à la part de la population dont le niveau de vie est inférieur au seuil de 60% du niveau de vie médian de France métropolitaine, 1056€/mois pour une personne vivant seule en 2017.

A La Roche-sur-Yon, on observe de fortes disparités d'un quartier à l'autre : Les Halles (20%), la Garenne (25%), Pyramides-jean Yole (38%) et Moulin rouge-Oudairies et La Généraudière-l'Angelmière (7%-8%).

→ Un taux d'activité des femmes élevé

La part des femmes actives ayant un enfant de moins de 3 ans est de 79.5% au 31/12/2019, soit +5 points en 3 ans. En conséquence, les couples avec deux emplois ou les familles monoparentales dont le chef de famille occupe un emploi représentent 62.4% de l'ensemble des familles aggro-yonnaises avec enfant(s) de moins de 3 ans (supérieur au taux national)⁹.

L'activité professionnelle impacte donc l'organisation familiale et entraîne un besoin plus important en matière de mode d'accueil régulier des enfants de moins de 3 ans.

Diversité et complémentarité de l'offre d'accueil

Une offre d'accueil collectif diversifiée (cf. annexe 1)

→ Le Guichet Unique : optimiser l'offre d'accueil collectif

Créée en 2013, le Guichet Unique est animé par une éducatrice de jeunes enfants et 2 agents administratifs.

Son rôle est de suivre l'activité des structures afin d'optimiser l'offre d'accueil et la contribution financière de la CAF. Il a en charge l'observatoire de la petite enfance et est garant du règlement de fonctionnement des EAJE.

Sa principale mission est d'accompagner les familles dans leurs recherches d'un mode d'accueil. Pour cela, il centralise les demandes de places en accueil collectif (accueil régulier, occasionnel, d'urgence), organise les commissions d'admissions et accompagne les parents dans leur choix et leurs démarches administratives.

4149 contacts auprès du Guichet Unique en 2020.

Pour l'accueil long, en 2021, 518 dossiers ont été traités en commission. Ce chiffre est en augmentation de 21% depuis 2018 : non seulement le nombre de familles demandeuses augmente de 25%, mais en plus et surtout, après un refus, elles maintiennent leur demande et donc déposent un nouveau dossier sur plusieurs commissions, ce qui contribue à amplifier ce chiffre.

Parallèlement, et de fait, le nombre de refus est passé de 54.59% à 61,39% en 5 ans.

Se pose alors les questions du nombre de places disponibles sur le territoire, des conditions d'accès à la commission d'admission, ainsi que des critères priorisant l'obtention d'une place.

⁹ Source CAF85 et MSA

→ Une offre qui se multiplie

En 2020, avec 588 places d'accueil collectif, le territoire aggro-yonnais a un taux de couverture en accueil collectif au niveau de la moyenne nationale ou presque, avec aujourd'hui environ 21,1 places d'accueil en EAJE pour 100 enfants de moins de 3 ans. Il était de 13% en 2012.

Au 1^{er} janvier 2022, la Direction Petite Enfance offre 380 places (PSU) et accueille près de 1 026 enfants, de façon régulière et occasionnelle.

Pour permettre aux familles dont les parents travaillent en horaires atypiques de trouver un mode de garde pour leur enfant, l'agglomération conventionne avec la crèche hospitalière du CHS, 12 places qui sont attribuées après passage en commission d'admission.

20 places d'accueil d'urgence sont réparties sur l'ensemble des crèches gérées par l'agglomération.

En plus de cette offre, 138 places (PSU) sont disponibles au sein des centres hospitaliers (CHS + CHD) et de la crèche Léa et Léo.

Depuis 2016, les micro-crèches privées (PAJE) se développent d'années en années. Au 1^{er} janvier 2022, cela représente 95 places (10 places jusqu'à fin 2017). Elles se sont démultipliées en 2020. Le nouveau décret¹⁰ offre, pour l'année 2022, une perspective de 12 places supplémentaires réparties sur les micro-crèches existantes.

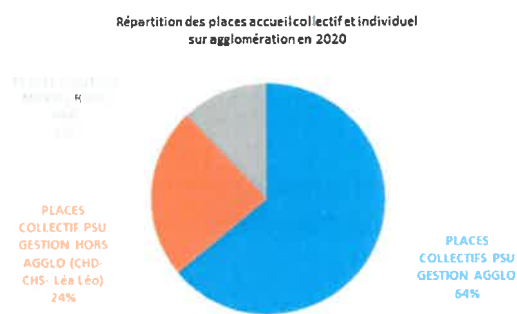
Ainsi en 2020, le territoire aggro-yonnais a un taux de couverture au niveau de la moyenne nationale ou presque avec 21.1 places d'accueil en EAJE pour 100 enfants de moins de 3 ans (21.5% au national).

Par ailleurs, le taux de couverture (accueil individuel et collectif) est de 81.40%. Ce taux élevé est dû à une part importante de l'accueil individuel qui représente 77% de l'offre d'accueil globale.

A noter, pour la première fois, le taux de couverture est 4 points inférieur à celui de la moyenne départementale.

Pour autant, il est bien supérieur au taux national, 59.8%. Ceci s'explique par une part importante de l'accueil individuel sur le territoire et par un taux de scolarisation des enfants de moins de 3 ans plus important que la moyenne nationale (25,8% au niveau local).

*Développement de l'offre d'accueil collectif et MAM → cf. annexe 2



¹⁰ Décret du 30 août 2021

Objectif n°1 – Augmenter et diversifier l’offre d’accueil collectif

Objectifs	Actions
Augmenter le taux d'acceptation en commission d'admission et en accueil occasionnel	Créer 80 places (1 crèche 80 places ou 2 crèches 40 places - crèche AVIP (à vocation d'insertion professionnelle) - accueil occasionnel
Distinguer les besoins urgents à court terme et à long terme Définir les conditions d'accès à ces accueils	Un règlement de fonctionnement à actualiser au regard de l'évolution des besoins des familles et de l'application du décret d'août 2021
Revoir les critères d'attribution en accueil régulier Revoir les critères d'entrée en accueil d'urgence	Retravailler la sectorisation
Permettre aux familles de se repérer dans la diversité des modes d'accueil	Proposer aux parents des réunions d'information et témoignages sur les différents modes d'accueil et l'entrée en maternelle
Avoir un suivi des données chiffrées en matière de petite enfance	Développer l'observatoire de la petite enfance

Une offre d'accueil individuel omniprésente sur le territoire

→ Un nombre d'assistants maternels en diminution

Au 1er janvier 2021, le nombre d'assistants maternels indépendants continue de diminuer : -25% depuis 2016. 516 assistants maternels offrent un total de 1797 places : -19.5% depuis 2016. Le recours à l'accueil individuel reste tout de même le 1^{er} mode de garde formel sur notre territoire.

Le nombre de places disponibles est en baisse constante depuis 2016. Seules 92 places étaient disponibles au 31 décembre 2020 (elles étaient 450 au 31/12/2015). En parallèle, le nombre de familles contactant les Rpe augmente de 7% entre 2019 et 2020.

La diminution du nombre d'assistants maternels est due à plusieurs facteurs :

- un nombre de demandes de 1^{er} agrément en baisse de 34% entre 2017 et 2019¹¹ ;
- un vieillissement de la population des assistants maternels (Source Rpe).

Ainsi, 55% des assistants maternels du territoire a plus de 50 ans. Ce constat est national. Aussi, en 2021, la FPEM¹² a-t-elle annoncé que 44% des assistants maternels partiront à la retraite d'ici 2030.

Le manque de disponibilité de places en accueil individuel est non seulement causé par la baisse du nombre d'assistants maternels, mais aussi par l'augmentation du nombre de refus en commissions d'admission pour les accueils collectifs. Les parents se reportant bon gré mal gré vers ce mode de garde.

De plus, du fait du déséquilibre entre la demande et l'offre de garde, les assistants maternels peuvent privilégier les horaires fixes et les contrats importants. Ceci induit également une tendance à la hausse du tarif horaire.

Cette situation devient encore plus compliquée pour les familles présentant des besoins spécifiques (horaires atypiques, variables, petits contrats).

→ Le développement des MAM (Maisons d'Assistants Maternels)

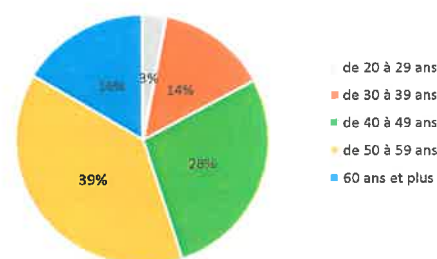
Outre l'accueil à leur domicile, les assistants maternels peuvent désormais se regrouper à plusieurs en MAM. Cette offre d'accueil individuel continue de se développer. Le territoire en compte actuellement 15 qui représentent 166 places, soit 9% du nombre de places d'accueil individuel total. 8% des assistants maternels travaillent en MAM. On compte 2 à 3 ouvertures par an et des départs réguliers d'assistants maternels. Ce mode de garde est une alternative à l'accueil individuel et collectif.

De nouveaux projets MAM sont en cours notamment une à Nesmy et deux à La Ferrière.

→ Les missions du Rpe

Pour favoriser l'accueil des enfants par un assistant maternel, l'Agglomération est dotée de 4 Relais Petite Enfance (Rpe), répartis en itinérance sur l'ensemble du territoire. Ces derniers ont pour rôle d'informer les parents sur ce mode d'accueil et d'apporter un soutien et un accompagnement aux

Répartition par âge des assistants maternels



¹¹ Source CD85

¹² FEPEM : Fédération des Particuliers Employeurs de France

assistants maternels dans leur pratique quotidienne, en leur donnant la possibilité de se rencontrer et d'échanger leurs expériences.

Animés par des professionnels de la petite enfance, les ateliers mis en place au sein de ces services constituent des temps d'éveil et de socialisation pour les enfants accueillis par les assistants maternels. En 2019, 397 ateliers d'éveil ont été réalisés par les Rpe avec les assistants maternels, les enfants et quelquefois les parents.

Par ailleurs, les Maisons de Quartier de La Roche-sur-Yon notent une fréquentation importante par les assistants maternels de leurs espaces d'accueils pour les enfants. Ceci vient questionner le besoin d'échanges et de rencontres de ces professionnels.

Fin 2021, un nouveau décret vient étoffer les missions du Rpe en renforçant leur rôle de soutien et de valorisation du métier d'assistant maternel¹³. Le soutien à la formation des assistants maternels est désormais intégré aux missions des Rpe. Le nouveau référentiel propose 3 nouvelles missions renforcées facultatives, parmi lesquelles la « promotion renforcée de l'accueil individuel par la mise en œuvre d'une stratégie de communication », visant à rendre attractif ce métier, à remédier au déficit d'image de l'accueil individuel et au vieillissement de la population des assistants maternels.

Objectif n°2 – Promouvoir et faciliter l'accueil individuel

Objectifs	Actions
Donner aux parents une image positive de l'accueil individuel	Présentation d'une journée type chez un(e) assistant(e) maternel(le)
Augmenter le nombre de places en accueil individuel	Accompagner et soutenir les assistant(e)s maternel(le)s : *inventer un service innovant (à mi-chemin entre le RPE et la crèche familiale qui favorise l'accompagnement des assistant(e)s maternel(le)s et les parents dans leurs démarches administratives
Faciliter les démarches administratives	
Promouvoir et rendre attractif le métier d'assistant(e) maternel(le)	
Mutualiser les missions du guichet unique et les missions attendues des Rpe en matière de Guichet Unique	Structurer le service guichet unique en lien avec les Rpe

Une offre d'accueil et d'accompagnement des parents à enrichir et à mettre en lumière

L'importance des 1000 jours fait désormais l'objet d'un consensus de tous les experts de l'OMS¹⁴ et de la petite enfance. Cette période commence avant la conception et se termine à l'entrée en maternelle. C'est un moment privilégié pour acquérir des facteurs de protection, mais c'est aussi une

¹³ Décret n°2021-1115 du 25 août 2021

¹⁴ Colloque national des Villes-Santé de l'OMS : Petite enfance, inégalités, villes. Angers, 2018.

période de grande vulnérabilité pour l'enfant, durant laquelle les influences extérieures peuvent avoir un effet durable. Il part d'un principe : protéger les enfants, ça commence par mieux accompagner les parents.

→ Le Lieu d'Accueil Enfants-Parents « La Ronde »

Les LAEP sont des lieux qui, par le dispositif d'accueil qu'ils proposent s'inscrivent pleinement dans cette ambition de prévention primaire, d'accompagnement des parents et de développement des enfants, pour une meilleure santé tout au long de la vie. Les enfants de moins de 4 ans sont accueillis (moins de 6 ans pour les enfants en situation de handicap) avec un adulte proche, le plus souvent la mère ; les futurs parents sont également accueillis, mais ceci est très rare. Les règles sont la gratuité, la non inscription, la confidentialité et l'accueil par 2 professionnels formés à l'écoute. « On y vient quand on veut et on y reste le temps qu'on veut ». On dit aussi « Venez comme vous êtes ». Trois objectifs sont visés : socialisation des enfants et des parents, prévention primaire des troubles de la relation, des négligences et mauvais traitements et accompagnement des parents. Le lieu offre également un moment de répit pour les parents qui en ont besoin.

La Ronde a ouvert ses portes en juin 1991. 6 demi-journées d'accueil sont proposées par semaine. Selon les années, elle compte entre 4000 et 5000 présences globales, ce qui représente 250 à 300 familles pour 325 à 425 enfants.

Les familles sont accueillies quel que soit leur lieu de résidence : elles viennent des différents quartiers de La Roche-sur-Yon, mais aussi des différentes communes de la couronne.

Nous accueillons de nombreuses familles récemment arrivées sur le territoire. Souvent éloignées de leur entourage familial et amical, elles cherchent à rompre l'isolement et à tisser des liens. Ceci confirme le besoin de se sentir entouré lorsque l'on va être ou l'on vient d'être parent. Cet accompagnement péri-natal, là où il existe, est très apprécié et apporte un réel bénéfice aux parents.

De plus, à partir des 4 ans de l'enfant, de nombreuses familles sont en recherche de lieux ressources tels que les LAEP.

→ Le REAAP Local

Créer en 2016, il est en veille depuis 2020. Il rassemblait les acteurs de la parentalité en lien avec la petite enfance, jusqu'à 6 ans. Des réunions visant l'interconnaissance des acteurs ont été programmées. Des groupes de travail ont été constitués, rassemblant des acteurs et des parents volontaires pour réfléchir à des espaces parents ou des actions passerelles entre le temps de la petite enfance et celui de l'école maternelle. Ils ont donné lieu à des fiches projets.

→ Soutien et ressources pour les parents : une offre diversifiée, mais comment mieux la connaître et y accéder ?

Il existe une quantité importante d'actions visant l'accompagnement des parents. Elles sont proposées par différents porteurs de projets : associations, associations de parents d'élèves, ALSH, AMAQY (avec les espaces parents). Les communes de la couronne organisent également de façon ponctuelle ou régulière des actions ou semaine de la parentalité : Aubigny-Les Clouzeaux, La Chaize-le-Vicomte, La Ferrière, Rives d'Yon, Venansault...

Sur l'ensemble du territoire, des temps enfants-parents sont également proposés : ateliers créatifs, ateliers cuisine, sorties en famille, spectacles, histoires...

Ce qui est dit par l'ensemble des acteurs et un nombre important de familles, c'est que les parents ont très peu connaissance de ces propositions et/ou ne savent pas où trouver ces informations.

De la même manière, les familles se disent souvent ballotées d'un service à l'autre le temps de trouver le bon interlocuteur qui entendrait leur problématique et pourrait répondre à leurs besoins.

Ainsi, avant de trouver le lieu ressource approprié, les parents ont plusieurs obstacles à franchir :

- avoir connaissance des services et des dispositifs d'accompagnement et de soutien à la parentalité ;
- trouver le bon interlocuteur en fonction des problématiques ;
- avoir un lieu à proximité et accessible ;
- franchir le pas.

➔ **L'accompagnement à la parentalité dans les EAJE**

La relation de confiance qui s'établit au quotidien dans les EAJE, fait du professionnel de la petite enfance l'interlocuteur de proximité pour les parents. Cet accompagnement, parfois cette écoute, demandent du temps et de l'attention souvent difficiles à conjuguer en parallèle de l'accueil du groupe d'enfants. Pour les familles rencontrant des difficultés, ce besoin d'accompagnement est d'autant plus présent, prenant et nécessaire.

Certains EAJE proposent des actions de type « Café Parents ».

Objectif n°3 – Développer le maillage territorial et la visibilité des services parentalité

Objectifs	Actions
Maillage du territoire : développer une offre de proximité	Parentibus (Lieu d'accueil enfants-parents 0-4 ans, en itinérance)
Avoir une action péri-natale et multi-âges	Créer un lieu d'accueil enfants-parents 0-10 ans (y compris « Maison des 1000 premiers jours » : *accompagnement à la fois collectif et individuel *basé sur l'écoute, l'échange, le jeu et l'art, *avec une ludothèque et un espace d'expression culturelle
Renforcer la prévention des troubles du développement et de la relation, de l'isolement et, des négligences et mauvais traitements	
Favoriser l'accès à la culture	
Favoriser les relations inter-générationnelles	Développer les partenariats avec Entour'âge et avec les résidences autonomie
Favoriser l'accès aux actions parentalité Structurer les propositions	Coordination des actions parentalité Réseau parentalité
Favoriser l'interconnaissance des acteurs, la cohérence et la connaissance des différentes propositions. Développer des actions partagées	

Des actions engagées en faveur du développement durable

« Le développement durable, c'est s'efforcer de répondre aux besoins du présent sans compromettre la capacité de satisfaire ceux des générations futures »¹⁵.

Il se décline en 3 dimensions : écologique, sociale et économique, essentielles dans une réflexion de croissance vertueuse et durable. Il peut être porteur d'une dynamique extrêmement positive dans un service petite enfance et être un réel facteur de qualité d'accueil de l'enfant et de sa famille.

Favoriser l'équité sociale : une prise en compte des diversités des besoins

→ L'accueil d'urgence

20 places d'accueils d'urgence sont réparties sur les structures du territoire. Depuis 5 ans, en moyenne, 92 demandes sont effectuées chaque année. Selon les années depuis 2016, entre 57% et 79% des demandes étaient acceptées. Il pouvait s'agir de demandes ponctuelles pour un rendez-vous ou bien dans l'attente de trouver un mode d'accueil pérenne.

80% à 90% d'entre elles étaient liées à un besoin de garde du fait de l'activité et/ou de l'insertion professionnelle des parents (emploi et formation). Pour le reste, il s'agissait en grande majorité d'une problématique en lien avec l'assistant maternel (arrêt maladie, rupture de contrat).

Selon les années, entre 20 et 30% des demandes sont effectuées par des familles monoparentales, ce qui correspond à leur proportion dans la population générale.

L'année 2021 est spécifique : seules 31% des demandes sont acceptées. 65% des demandes relèvent d'un besoin en insertion professionnelle (emploi ou formation) et 35% sont dues à une problématique avec l'assistant maternel. On peut supposer que la crise sanitaire a alimenté des conflits parents-assistants maternels ou des problématiques de santé pour ces derniers.

L'ensemble des acteurs note un besoin criant d'accueil d'urgence ou de dépannage du fait de difficultés d'insertion professionnelle et/ou sociale et de l'isolement des familles. Ainsi, des femmes seules renoncent à se former ou à travailler faute de mode de garde, et attendent pour cela l'entrée à l'école maternelle de leur enfant. D'autres parents, faute de pouvoir justifier d'un mode de garde, ne sont pas recrutés.

Les acteurs notent également un besoin important de souplesse pour répondre au plus juste aux besoins des familles, souvent les plus précaires et en démarche d'insertion, mais aussi pour les parents qui travaillent (horaires et jours travaillés très variables et modifiables).

Quoi qu'il en soit l'accueil d'urgence semble être un levier pour l'insertion professionnelle et pallier les difficultés rencontrées par les assistants maternels.

¹⁵ Loi constitutionnelle n° 2005-205 du 1er mars 2005

→ L'accueil en horaires atypiques

En 2021, 45 demandes d'accueils atypiques ont été traitées par la commission d'admission. Le nombre varie d'une année sur l'autre, mais la tendance est à la hausse et la proportion de refus faute de place à la crèche du CHS augmente. Il est en moyenne de 80% en 2020 et 2021.

Lorsque l'on interroge les acteurs du territoire, cette offre de garde semble insuffisante et pour autant le nombre de passages en commission paraît peu élevé.

Ceci peut s'expliquer par un recours à d'autres solutions de garde du fait des horaires d'ouverture des structures non adaptés aux besoins des familles concernées.

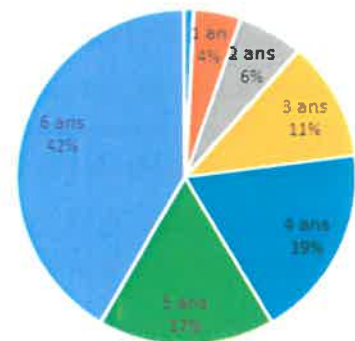
→ L'accueil des enfants présentant des besoins spécifiques

Chaque structure de la DPE peut accueillir des enfants et des familles présentant des besoins spécifiques (en situation de handicap, en insertion sociale, victime de violences intrafamiliales...).

En 2021, la Direction Petite Enfance accueille 16 enfants bénéficiant de l'AEEH¹⁶. Ce chiffre augmente régulièrement depuis 2017 où il était de 6. Ainsi, sur l'ensemble de la France, le nombre d'enfants bénéficiant de l'AEEH a doublé depuis 2002 ce qui constitue un réel enjeu.

La reconnaissance du handicap se faisant davantage autour des 6 ans de l'enfant, il semble pertinent de tenir également compte des familles bénéficiant de l'AJPP¹⁷, prestation que touche un parent pour compenser l'arrêt de son travail pour rester auprès de son enfant. En 2020, cela concerne 11 enfants de moins de 3 ans sur l'agglomération, dont 5 à La Roche-sur-Yon.

Répartition des enfants avec reconnaissance MDPH



2 enfants en situation de handicap sont accompagnés d'une AESH¹⁸ lors de leur temps d'accueil dans une structure de la Direction Petite Enfance. Le médecin référent de la Direction accompagne les équipes dans le repérage et la prise en charge et, si nécessaire favorise l'orientation des familles vers les partenaires compétents.

Ainsi, en parallèle de l'accueil en EAJE :

- 4 enfants sont suivis par la PCO (Plateforme de Coordination et d'Orientation pour les enfants présentant des troubles autistiques) ;
- 15 sont suivis par le CAMSP (Centre d'Action Médico-Sociale Précoce) ;
- 6 par le centre de pédopsychiatrie Winnicott.

Par ailleurs, un nombre important de familles bénéficie d'un suivi social pour leur insertion ou dans le cadre d'accompagnement renforcé à la parentalité, voire d'une mesure de protection de l'enfance :

- 41 enfants sont suivis par la PMI ;
- 19 ont une mesure de protection de l'enfance ;

¹⁶ Allocation d'éducation pour les enfants handicapés

¹⁷ Allocation Journalière de Présence Parentale

¹⁸ Accompagnant d'Enfant en Situation de Handicap

- 6 sont accompagnés par l'AREAMS ;
- 25 sont suivis par l'association Passerelles/Vista (résidence maternelle, familles réfugiées) ;
- 8 familles sont orientées par SOS Femmes Vendée.

Sur le territoire de l'agglomération, 7,9% des enfants de moins de 6 ans sont suivis par les équipes de PMI dans le cadre d'une Protection Judiciaire ou Administrative ou d'une Prévention Renforcée...¹⁹

A noter : les acteurs qui accompagnent les familles présentant des besoins d'insertion ou des difficultés sociales, les orientent principalement sur les structures de la DPE, notamment en accueil occasionnel. Ce sont les EAJE de La Roche-sur-Yon qui accueillent 86% des enfants présentant des besoins spécifiques. C'est particulièrement le cas pour les haltes-garderies et une crèche qui accueillent 25% d'enfants présentant des besoins spécifiques. Pour cela, ils bénéficient du bonus « mixité social²⁰ ».

Ils relèvent aussi un besoin de souplesse pour les familles dont l'enfant est en situation de handicap ou souffre d'une maladie. Les différents rendez-vous, les aléas liés au handicap et à la maladie ne leur permettent pas toujours d'anticiper les besoins de garde sur du long terme ce qui est compliqué pour obtenir une place en accueil régulier, à moins de payer davantage que le besoin effectif ou de renoncer à travailler ou bien de recourir à de la garde informelle. Ils ne font pas de demandes auprès des assistants maternels qui sont pourtant 71 à accepter d'accueillir les enfants en situation de handicap.

➔ Focus sur les assistants maternels et l'accueil des enfants présentant des besoins spécifiques

Le Rpe recense 51 demandes d'accueil d'urgence/dépannage pour 214 assistants maternels qui acceptent ces modalités d'accueils.

267 assistants maternels acceptent les horaires atypiques, ce qui est supérieur aux demandes formulées par les parents (116). Pour autant, tous n'obtiennent pas de réponse favorable si les assistants maternels n'ont plus de places disponibles. Nous ne disposons pas du taux de refus.

Lorsqu'ils accueillent des familles dites fragiles, ils sont parfois mis en difficulté du fait de leur isolement professionnel, d'une formation insuffisante pour accueillir ce public et faute de tiers dans les relations parents-assistants maternels,

En revanche, pour ce qui concerne l'accueil en périscolaire, il y a nettement plus de demandes des familles que d'offres de places chez les assistants maternels. Cela concerne principalement les familles qui ont des besoins en horaires atypiques ; les ALSH n'ayant pas une amplitude horaire suffisante.

¹⁹ Données du Conseil Départemental au 31/12/2018

²⁰ Le bonus « mixité sociale » s'applique lorsque les participations familiales perçues par la structure sont faibles afin de compenser le manque de recettes observées par les structures qui concentrent une part importante d'enfants issus de familles particulièrement précaires

Objectif n°4 – Offrir un accueil de qualité aux familles présentant des besoins spécifiques

Objectifs	Actions
Favoriser l'inclusion, l'insertion professionnelle et sociale Développer les compétences des agents en matière d'accompagnement des familles présentant des besoins spécifiques	Pour les professionnels petite enfance : plan de formation sur l'accueil et l'accompagnement des enfants et des familles présentant des besoins spécifiques (un référent par structure) Soutenir et former les assistant(e)s maternel(le)s pour l'accueil de familles présentant des besoins spécifiques
Analyser les besoins de garde en horaires atypiques/décalés et les solutions trouvées par les parents	Transmettre un questionnaire aux familles du territoire

Favoriser le développement humain et le travail en réseau

→ Un encadrement de qualité

L'accueil collectif se traduit pour les équipements de l'agglomération par la mobilisation de ressources humaines importantes et qualifiées. Aujourd'hui, 160 agents en équivalent temps plein œuvrent en faveur de l'accueil des enfants. 99% du personnel est diplômé. Nous bénéficions également d'un pool de titulaires remplaçants.

Une psychologue, coordonnatrice de la qualité de l'accueil a également pour mission d'impulser des projets transversaux en matière pédagogique et de réflexion (intervenants extérieurs, projets culturels, réunions pédagogiques) et d'accompagner les responsables et les équipes lors de situations difficiles. Elle peut également être amenée à effectuer des observations dans les unités en cas de besoin. Tout ceci dans une position de tiers non hiérarchique.

Les temps de formation et de réflexion hors de la présence des enfants sont essentiels pour gagner en compétences, s'ouvrir et s'enrichir de pratiques différentes. Ainsi, bien avant l'obligation imposée par le nouveau décret, chacun bénéficie annuellement de formation continue et de séances d'analyses des pratiques professionnelles. Chaque équipe organise une journée pédagogique annuelle et, l'ensemble des agents se rassemble une fois par an pour la journée des professionnels de la petite enfance. La mobilité est encouragée une semaine par an pour aller découvrir d'autres structures de la Direction.

Une attention est aussi portée à la promotion des bons gestes et postures en situation professionnelle : formation et matériel ergonomique.

Tout ceci concourt à un encadrement pédagogique de qualité et homogène sur le territoire.

Notre volonté est d'améliorer encore l'accueil des familles, l'inclusion de tous et de favoriser des dynamiques d'équipe positive. Pour cela, des temps de réunion à des horaires adaptés semblent nécessaires, ainsi que la constitution d'un groupe d'agents qui soit référent, pour chaque EAJE, de l'accueil des familles présentant des besoins spécifiques.

Objectif n°5 – Soutenir la formation continue et la réflexion des professionnels

Objectifs	Action
Favoriser l'inclusion, l'insertion professionnelle et sociale Développer les compétences des agents en matière d'accompagnement des familles présentant des besoins spécifiques	Pour les professionnels petite enfance, plan de formation sur l'accueil et l'accompagnement des enfants et des familles présentant des besoins spécifiques (un référent par structure)

➔ Des propositions d'éveil culturel diversifiées et accessibles

Le rapport remis en 2019 au Ministère de la Culture²¹ souligne l'importance de sensibiliser les enfants dès leur plus jeune âge et de rendre accessible la culture à toutes les familles. La sollicitation d'intervenants extérieurs et les actions parents-enfants sont source de développement et de prévention.

Aussi, nous nous attachons à offrir aux jeunes enfants et à leurs familles une offre culturelle riche et accessible grâce à la présence de divers intervenants et à la formation des professionnels petite enfance (éveil musical, raconte-tapis, kamishibaï, arts visuels, spectacles, bals...).

➔ Une continuité et une cohérence des différents temps d'accueil de la petite enfance à encourager

L'OMS souligne le rôle central, pour la réduction des inégalités sociales de santé, de la qualité et de l'articulation des systèmes de préscolarisation de la Petite Enfance aux temps de l'école. La qualité de cette articulation est d'autant plus centrale que les périodes de transition sont des moments de fragilité surtout pour les enfants de familles vulnérables.

Ainsi, pour favoriser la continuité et la cohérence, plusieurs leviers sont mis en œuvre :

- découverte du milieu scolaire pour les enfants, voire les parents : de façon ponctuelle et isolée, temps passerelles entre certaines crèches et écoles maternelles ;
- projet de participation à la semaine de la maternelle dans le quartier des Pyramides ;
- de façon pérenne : dispositif « Ecole à 2 ans », dans une école de La Roche-sur-Yon ;
- temps de formation sur la prise en charge et les besoins de la petite enfance : de façon ponctuelle et isolée, pour les animateurs d'ALSH qui accueillent des enfants de 2 à 4 ans.
- recensement par le REAAP Local des actions Passerelles du territoire et mise en œuvre d'un groupe de travail en 2018

Au regard du taux élevé de scolarisation précoce et en conséquence du nombre important de jeunes enfants accueillis sur les différents temps périscolaires (matin, soir, pause méridienne, Petits Mercredis, mercredis et vacances scolaires) ; au regard des attentes exprimés par les acteurs du

²¹ Sophie Marinopoulos (2019). Mission « Culture petite enfance et parentalité » : « Une stratégie nationale pour la Santé Culturelle ». Eveil culturel et artistique en faveur de l'enfant dans le lien à ses parents.

territoire lors du groupe de travail CTG (Convention Territoriale Globale) sur la petite enfance, il semblerait nécessaire de promouvoir et de développer ces actions à l'échelle du territoire.

Objectif n°6 – Accompagner les transitions jusqu'à l'entrée à l'école maternelle

Objectif	Action
Favoriser la cohérence et la continuité de la prise en charge des enfants et de leurs familles	Développer les actions passerelles entre les différents temps de la petite enfance et la formation des animateurs périscolaires

➔ **Un travail en partenariat efficient mais à étoffer**

L'ensemble des acteurs regrette une méconnaissance réciproque des missions, des contraintes et des atouts de chacun des partenaires. Ils expriment le besoin de mieux se connaître pour orienter au mieux les familles et favoriser la cohérence de leur accompagnement.

Ils expriment aussi le besoin de mieux connaître la spécificité du public petite enfance pour s'y ajuster au mieux.

Il semble aussi nécessaire que les professionnels petite enfance soient davantage associés à la prise en charge et l'accompagnement global des enfants.

Ce besoin d'interconnaissance des acteurs est récurrent dans tous les groupes de travail : REAAP, CTG, PEDT.

Objectif n°7 - Animer un réseau de partenaires petite enfance et parentalité

Objectif	Actions
Impulser une mise en œuvre cohérente et transversale de la politique petite enfance et parentalité, à l'échelle de la Direction et des acteurs de l'agglomération	<p>*Développer les partenariats sur la thématique petite enfance et parentalité à l'échelle de l'agglomération</p> <p>*Mettre en œuvre un réseau petite enfance à l'échelle de l'agglomération, en y associant la Direction, les autres structures petite enfance du territoire, les partenaires et acteurs en lien avec la petite enfance</p> <p>*Mener une action cohérente en lien avec la CTG, les PEDT, le réseau parentalité et le CLS (afin de limiter les doublons)</p>

Des actions engagées en faveur de l'environnement

Mener des actions directes ou indirectes en faveur de l'environnement répond en même temps au besoin de prévention santé des enfants. Ceci est d'autant plus important que les actions précoces dès la petite enfance ont des effets considérables sur la réduction des inégalités sociales de santé.

→ Actions directes auprès de l'enfant

Eveil à la nature et prévention santé :

- découverte du monde animal et végétal ;
- découverte de l'environnement nature de proximité quel que soit le temps : « Il n'y a pas de mauvais temps, il n'y a que des mauvais vêtements » ;
- déplacements doux : à pieds et transports en commun.

Au cours de ces différentes propositions, il s'agit de favoriser l'exploration sensorielle, l'observation et l'écoute.

Sensibiliser les enfants à prendre soin d'eux-mêmes, de leur corps et de la nature :

- se laver les mains ;
- dormir bien ;
- manger bien ;
- se détendre ;
- trier et réduire ses déchets.

→ Actions indirectes

*Choix des produits d'entretien

*Choix des matériaux et des jeux : avant d'investir dans du matériel ou des jeux, réfléchir à l'utilité réel de l'achat ou envisager une alternative

*Confectionner et utiliser des petits essuie-tout lavables

→ Actions auprès des familles

Il s'agit de sensibiliser les parents lors des transmissions, par des actions du quotidien, par le projet éducatif et par leur implication à différents niveaux.

Objectif n°8 – Renforcer la réduction des déchets, une consommation raisonnée et les actions prévention santé

Objectifs	Actions
Réduire les déchets	Diminuer la consommation de plastiques (bouteilles, barquettes...)
Garantir une alimentation saine	Veiller à l'utilisation des produits de saison par le CMR
Favoriser l'activité physique	Favoriser dans les crèches les déplacements doux, de proximité et les sorties extérieures
	Inclure dans chaque projet un point développement durable

Conclusion - Un élan pour la suite : des enjeux et des perspectives

Notre territoire connaît un faible taux de chômage, le taux d'activité des femmes y est plus élevé que la moyenne française : les difficultés sont plutôt causées par des freins au recrutement (formation, mobilité, garde d'enfants). Ce à quoi s'ajoutent une durée du congé parental partagée entre le parent 1 et le parent 2 et une scolarisation désormais obligatoire l'année des 3 ans. Cette réforme induit une nette diminution des entrées en maternelle en cours d'année ce qui concentre les entrées et sorties en accueil individuel et collectif aux périodes de septembre et janvier ; et limite le nombre de places disponibles en crèche et chez les assistants maternels le reste de l'année.

Aussi, même si notre taux de couverture en accueil collectif et individuel est nettement au-dessus de la moyenne nationale, il n'en demeure pas moins que notre besoin en offre de garde est lui aussi plus important.

De plus, la réduction des inégalités sociales de santé et l'importance des 1000 premiers jours constituent des défis importants qui peuvent être relevés à travers le développement de propositions d'accompagnement des parents et d'actions en faveur du développement durable.

Du fait de ces évolutions, notre territoire connaît de nouveaux enjeux en matière de petite enfance.

Comment répondre aux besoins diversifiés des familles ?

Comment concilier les contraintes gestionnaires, celles des familles et du marché du l'emploi, et le respect des besoins de l'enfant ?

Comment favoriser l'accès aux droits et aux offres de services d'accueil, d'accompagnement et de soutien pour les familles ?

Comment garantir la mixité dans les offres d'accueil petite enfance ?

Comment pallier les difficultés de recrutement des professionnels petite enfance ?

Comment agir en faveur de la préservation de l'environnement ?

Enfin, devant la multiplication des instances visant à structurer et à articuler les diverses offres de services et d'accueil, comment apporter de la cohérence et de la complémentarité aux différents dispositifs CTG, PEDT, CLS et REAAP ?

Il s'agira de tenir compte de ces enjeux lors de la mise en œuvre des objectifs retenus pour les prochaines années :

Objectif n°1 – Augmenter et diversifier l'offre d'accueil collectif

Objectif n°2 – Promouvoir et faciliter l'accueil individuel

Objectif n°3 – Développer le maillage territorial et la visibilité des services parentalité

Objectif n°4 – Offrir un accueil de qualité aux familles présentant des besoins spécifiques

Objectif n°5 – Soutenir la formation continue et la réflexion des professionnels

Objectif n°6 – Accompagner les transitions jusqu'à l'entrée à l'école maternelle

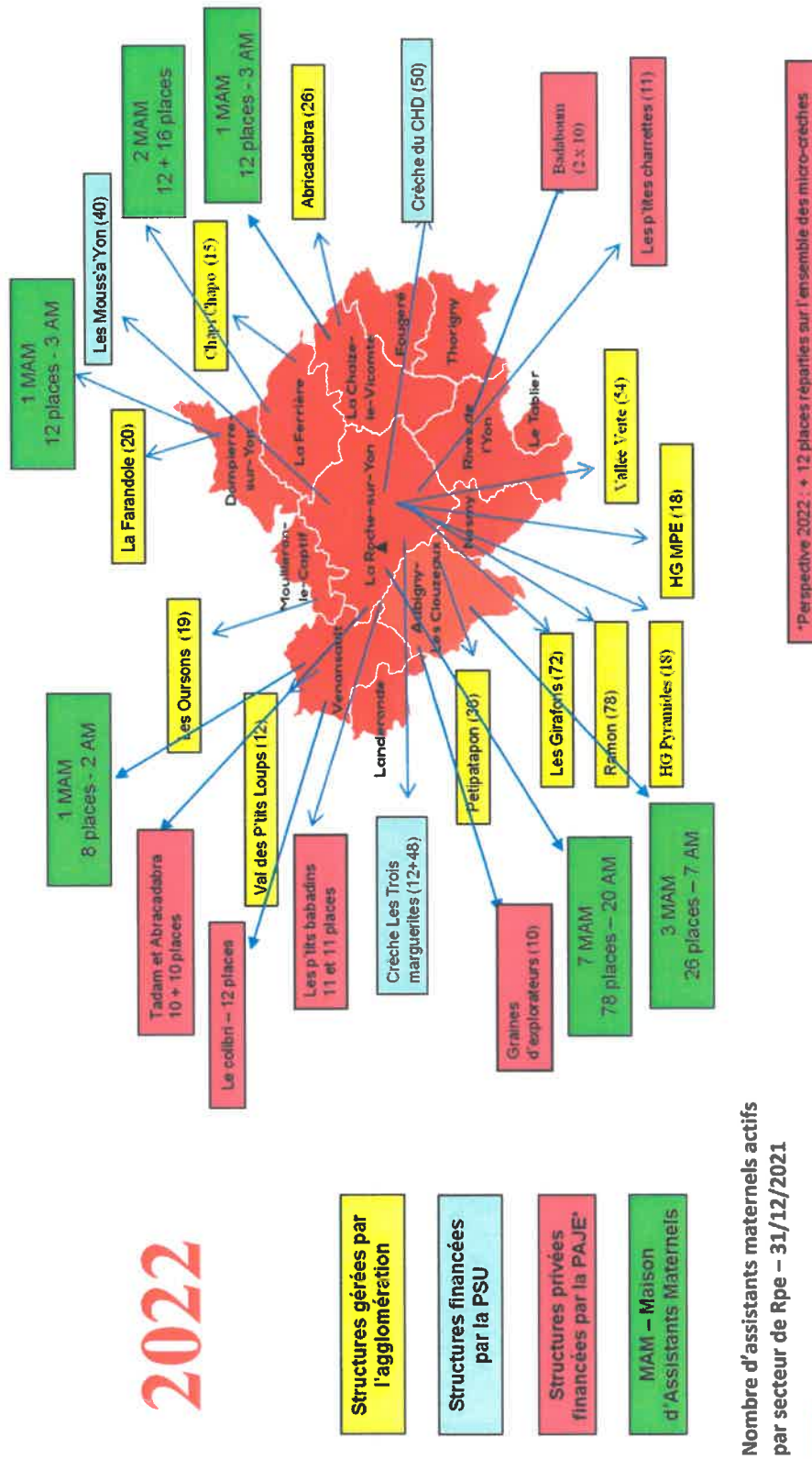
Objectif n°7 - Animer un réseau de partenaires petite enfance et parentalité

Objectif n°8 – Renforcer la réduction des déchets, une consommation raisonnée et les actions prévention santé

Annexe 1 – Liste des structures d'accueil collectif sur le territoire

STRUCTURES	COMMUNES	NOMBRE DE PLACES	
		2021	2022
CRECHES LRSYA (PSU)			
Les Girafons	LA ROCHE SUR YON	72	72
Ramon	LA ROCHE SUR YON	68	78
Vallée verte	LA ROCHE SUR YON	54	54
Petipatapon	LES CLOUZEUX	36	36
Abricadabra	LA CHAIZE LE VICOMTE	26	26
Les Oursons	MOUILLERON	19	19
La Farandole	DOMPIERRE SUR YON	20	20
Val des p'tits loups	VENANSAULT	12	12
Chapi-Chapo	LA FERRIERE	15	15
halte-garderie MPE	LA ROCHE SUR YON	18	18
Halte-garderie Les Pyramides	LA ROCHE SUR YON	18	18
CHS : Les Trois Marguerites	LA ROCHE SUR YON	12	12
TOTAL 1		370	380
CRECHES PSU			
CHD	LA ROCHE SUR YON	50	50
CHS	LA ROCHE SUR YON	48	48
Léa et Léo (Les Mouss'a'Yon)	LA ROCHE SUR YON	40	40
TOTAL 2		138	138
MICRO-CRECHES PAJE			
Tadam	LA ROCHE SUR YON	10	10
Abracadabra	LA ROCHE SUR YON	10	10
Colibri	Venansault		12
Les p'tits babadins	LA ROCHE SUR YON	11	11
Les p'tits babadins	Saint André	11	11
Graines d'explorateurs	Venansault	10	10
Badaboum 1	Rives de l'Yon	10	10
Les funambules de Badaboum*	Rives de l'Yon	10	10
Les Petites Nanardises	Landeronde		14
Les p'tites charrettes	LA ROCHE SUR YON	11	11
TOTAL 3		83	109
TOTAL GENERAL (1+2+3)		591	627

Annexe 2 - Développement de l'offre d'accueil collectif et MAM



Au 1^{er} janvier 2022, 613 places en accueil collectif

Annexe 3



CHARTRE NATIONALE POUR L'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT

DIX GRANDS PRINCIPES POUR GRANDIR EN TOUTE CONFIANCE

- 1 Pour grandir sereinement, j'ai besoin que l'on m'accueille quelle que soit ma situation ou celle de ma famille.
- 2 J'avance à mon propre rythme et je développe toutes mes facultés en même temps : pour moi, tout est langage, corps, jeu, expérience. J'ai besoin que l'on me parle, de temps et d'espace pour jouer librement et pour exercer mes multiples capacités.
- 3 Je suis sensible à mon entourage proche et au monde qui s'offre à moi. Je me sens bien accueilli.e quand ma famille est bien accueillie, car mes parents constituent mon point d'origine et mon port d'attache.
- 4 Pour me sentir bien et avoir confiance en moi, j'ai besoin de professionnel.le.s qui encouragent avec bienveillance mon désir d'apprendre, de me socialiser et de découvrir.
- 5 Je développe ma créativité et j'éveille mes sens grâce aux expériences artistiques et culturelles. Je m'ouvre au monde par la richesse des échanges interculturels.
- 6 Le contact réel avec la nature est essentiel à mon développement.
- 7 Fille ou garçon, j'ai besoin que l'on me valorise pour mes qualités personnelles, en dehors de tout stéréotype. Il en va de même pour les professionnel.le.s qui m'accompagnent. C'est aussi grâce à ces femmes et à ces hommes que je construis mon identité.
- 8 J'ai besoin d'évoluer dans un environnement beau, sain et propice à mon éveil.
- 9 Pour que je sois bien traité.e, il est nécessaire que les adultes qui m'entourent soient bien traités. Travailler auprès des tout-petits nécessite des temps pour réfléchir, se documenter et échanger entre collègues et avec d'autres intervenants.
- 10 J'ai besoin que les personnes qui prennent soin de moi soient bien formées et s'intéressent aux spécificités de mon très jeune âge et de ma situation d'enfant qui leur est confié par mon ou mes parents.

Cette charte établit les principes applicables aux personnes physiques et morales qui assurent l'accueil du jeune enfant en application de l'article L. 214-1-1 du code de l'action sociale et des familles.

Annexe 4 - PROJET SOCIAL ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE - synthèse : diagnostic et perspectives

PROJET SOCIAL ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE - synthèse : diagnostic et perspectives		DIRECTION PETITE ENFANCE		
Etat des lieux	Problématique	Objectifs	Actions	Echéances
Accueil collectif 1 guichet unique 9 multi-accueils et 2 haltes-garderies gérés par l'agglomération Dont 20 places en accueil d'urgence et 12 places en accueil atypique conventionnées avec la crèche du CHS Taux de refus en commission : 61,39% Accueil occasionnel : liste d'attente Sur la totalité, 150 enfants environ présentent des besoins spécifiques Total : 380 places d'accueil 2 crèches hospitalières 1 crèche privée "Léa et Léo" Soit 138 places 9 micro-crèches Soit 95 places	Manque de places disponibles (cf commission d'attribution) Manque de places en accueil occasionnel Manque de place disponible en accueil d'urgence	Augmenter le taux d'acceptation en commission d'admission et en accueil occasionnel Analyser les besoins de garde en horaires atypiques/décalés et les solutions trouvées par les parents Distinguer les besoins urgents à court terme et à long terme Définir les conditions d'accès à ces accueils Revoir les critères d'attribution en accueil régulier Revoir les critères d'entrée en accueil d'urgence Favoriser l'inclusion, l'insertion professionnelle et sociale Développer les compétences des agents en matière d'accompagnement des familles présentant des besoins spécifiques	Créer 80 places (1 crèche 80 places ou 2 crèches 40 places) - crèche AVIP (à vocation d'insertion professionnelle) - accueil occasionnel Questionnaire transmis aux familles Un règlement de fonctionnement à actualiser au regard de l'évolution des besoins des familles et de l'application du décret d'août 2021 Retravailler la sectorisation	80 places + ludothèque ou crèche de 40 places : 2025 40 places + 30 places : mandat suivant
	Des acteurs qui ne savent pas toujours vers qui orienter les familles selon leurs besoins Des familles qui ont des difficultés à se repérer devant la diversité des acteurs et qui sont ballotées d'un service à l'autre Des besoins importants pour des familles présentant des besoins spécifiques (insertion professionnelle et sociale, difficultés éducatives, handicap) Des acteurs qui ne savent pas toujours vers qui orienter les familles selon leurs besoins Des familles qui ont des difficultés à se repérer devant la diversité des acteurs et qui sont ballotées d'un service à l'autre	Favoriser l'inclusion, l'insertion professionnelle et sociale Développer les compétences des agents en matière d'accompagnement des familles présentant des besoins spécifiques Favoriser la cohérence et la continuité de la prise en charge des enfants et de leurs familles Permettre aux familles de se repérer dans la diversité des modes d'accueil	Pour les professionnels petite enfance, plan de formation sur l'accueil et l'accompagnement des enfants et des familles présentant des besoins spécifiques (un référent par structure) Développer les actions passerelles entre les différents temps de la petite enfance et la formation des animateurs périscolaires Créer un réseau des acteurs de la petite enfance Proposer aux parents des réunions d'information et témoignages sur les différents modes d'accueil et l'entrée en maternelle	Continuité, à affiner et à cibler En lien avec la définition du périmètre de la compétence petite enfance
Développement durable : tous les éléments ci-dessus concourent à des actions en faveur du développement durable, à savoir : *équité sociale *réduction des inégalités sociales de santé *développement humain Ce à quoi s'ajoutent des projets autour de : *l'éveil à la culture "Enfan'Art" et intervenants extérieurs dans les crèches et haltes-garderies de l'agglomération, partenariats artothèque, médiathèque, conservatoire *l'éveil à la nature : "il n'y a pas de mauvais vêtements" : sortie de proximité et en toute saison, déplacements doux, jardinage... *L'accompagnement des pratiques et de la réflexion des professionnels : 99% de professionnels diplômés, formation continue, réunions d'équipe, analyses de pratiques, journées pédagogique annuelle par structure, journée annuelle des professionnels rassemblant l'ensemble des agents, semaines découverte				Continuité

Accueil individuel				2023
77% des enfants ayant un mode de garde sont accueillis chez un(e) assistant(e) maternel(le)	Les parents préfèrent l'accueil collectif	Donner aux parents une image positive de l'accueil individuel	Présentation d'une journée type chez un(e) assistant(e) maternel(le)	
Baisse du nombre d'assistant(e)s maternel(le)s 44% des assistant(e)s maternel(le)s en retraite d'ici 2030 (FPEM)	Manque de places : peu de places disponibles	Augmenter le nombre de places en accueil individuel	Accompagner et soutenir les assistant(e)s maternel(le)s : *inventer un service innovant (à mi-chemin entre le RPE et la crèche familiale qui favorise l'accompagnement des assistant(e)s maternel(le)s et les parents dans leurs démarches administratives *Soutenir et former les assistant(e)s maternel(le)s pour l'accueil de familles présentant des besoins spécifiques	Rencontre à prévoir avec le Département
*460 assistant(e)s maternel(le)s *1614 places	Des démarches administratives fastidieuses	Faciliter les démarches administratives		
4 Relais Petite enfance *accompagnement les parents en recherche d'un(e) assistant(e) maternel(le) *Soutien et accompagnement les assistant(e)s maternel(le)s (397 ateliers d'éveil en 2019, conférences)	Demande de 1er agrément en baisse de 34%	Promouvoir et rendre attractif le métier d'assistant(e) maternel(le)		
Un nouveau décret petite enfance qui donne des missions Guichet Unique aux Rpe	Sur la DPE, un guichet unique identifié et distinct du Rpe qui ne remplit pas cette mission	Mutualiser les missions du guichet unique et les missions attendues des Rpe en matière de Guichet Unique	Structurer le service guichet unique en lien avec les Rpe Développer l'observatoire de la petite enfance	2023
Accueil et accompagnement des parents				
LAEP "Le Ronde" - 0-4 ans *4000 à 5000 présences annuelles *250 à 300 familles différentes par an *325 à 425 enfants différents par an	Implanté uniquement à La Roche-sur-Yon Des jeunes parents qui disent découvrir le lieu tardivement	Maillage du territoire : développer une offre de proximité Avoir une action péri-natale et multi-âges	Parentibus (Lieu d'accueil enfants-parents 0-4 ans, en itinérance)	sept-23
Objectifs : *socialisation *accompagnement des parents *prévention primaire (difficultés de développement, troubles de la relation, isolement, négligences et mauvais traitements)	Des parents à la recherche d'un LAEP au-delà des 4 ans de l'enfant Difficulté d'accès à la culture : des familles ne se l'autorisent pas	Renforcer la prévention des troubles du développement et de la relation, de l'isolement et, des négligences et mauvais traitements Favoriser l'accès à la culture Favoriser les relations inter-générationnelles	Créer un lieu d'accueil enfants-parents 0-10 ans (y compris "Maison des 1000 premiers jours") : *accompagnement à la fois collectif et individuel *basé sur l'écoute, l'échange, le jeu et l'art, *avec une bibliothèque et un espace d'expression culturelle	mandat suivant 2026
			Développer les partenariats avec l'entourage, avec les résidences autonomie	

<p>Des propositions sur l'ensemble du territoire</p> <p>REAAP (Réseau d'Ecoute, d'appui et d'Accompagnement des Parents) créée en 2016 ; en veille depuis 2020 :</p> <ul style="list-style-type: none"> *réunions partenariales *groupes de travail *fiches projet sur des passerelles entre petite enfance et maternelle et sur des espaces parents dans les écoles <p>L'échelle aggro pour le REAAP est vaste et rassemble des territoires avec des réalités différentes.</p>	<p>Une offre très diversifiée mais peu visible et peu connue</p> <p>Difficulté d'accès à l'information</p> <p>Manque de coordination et de pilotage des actions parentalité</p>	<p>Favoriser l'accès aux actions parentalité</p> <p>Structurer les propositions</p> <p>Favoriser l'interconnaissance des acteurs, la cohérence et la connaissance des différentes propositions.</p> <p>Développer des actions partagées</p>	<p>Coordination des actions parentalité</p> <p>Réseau parentalité</p>	<p>En cours</p> <p>A affiner, en lien et en transversal avec les autres volets de la CTG (enfance, jeunesse, vie sociale, parentalité)</p>
Développement durable				
<p>Le nouveau décret petite enfance d'août 2021 qui impose une prise en compte et des objectifs de développement durable dans le projet social (avec 3 dimensions : sociale, économique et environnementale)</p>	<p>Une direction petite enfance qui met d'ors et déjà en œuvre ces dimensions, mais qui gagnerait à les mettre en valeur et à les structurer.</p>	<p>Réduire les déchets</p> <p>Garantir une alimentation saine</p> <p>Favoriser l'activité physique</p>	<p>Diminuer la consommation de plastiques (bouteilles, barquettes...)</p> <p>Veiller à l'utilisation des produits de saison par le CMR</p> <p>Favoriser dans les crèches les déplacements doux, de proximité et les sorties extérieures</p> <p>Inclure dans chaque projet un point développement durable</p>	<p>sept-23</p> <p>En cours</p> <p>En cours</p> <p>En cours</p>
Au regard de tous ces éléments :				
<p>Objectif</p>	<p>Impulser une mise en œuvre cohérente et transversale de la politique petite enfance et parentalité, à l'échelle de la Direction et des acteurs de l'agglomération</p> <p>Veiller au maintien de la qualité de l'accueil</p>			
<p>Propositions</p>	<p>Faire évoluer les missions du poste de coordination chargé de coopération qui pilote :</p> <ul style="list-style-type: none"> * la mise en œuvre des actions transversales sur la Direction Petite Enfance * l'accompagnement pédagogique et des situations difficiles rencontrées par les professionnels * les partenariats sur la thématique petite enfance et parentalité à l'échelle de l'agglomération * un réseau petite enfance à l'échelle de l'agglomération, en y associant la Direction, les autres structures petite enfance du territoire, les partenaires et acteurs en lien avec la petite enfance * une action cohérente en lien avec la CTG, les PEDT, le réseau parentalité et le CLS (afin de limiter les doublons) 			

Monsieur le Président de la Roche-sur-Yon Agglomération et Monsieur le Receveur Municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent règlement qui prendra effet à compter du 1er novembre 2024.

Un exemplaire du présent règlement est remis aux parents. Ceux-ci s'engagent à le respecter.

Le 22 juillet 2024

**Le Président de la Roche-sur-Yon Agglomération,
Maire de la Roche-sur-Yon
Conseiller départemental de la Vendée**

A handwritten signature in blue ink, consisting of a vertical line that loops around and crosses itself several times.